

BULLETIN DES

AMIS DU VIEUX

HUÉ

15^e Année N^o 2. Avril-Juin 1928.



LES HOMMES A QUEUE

par le D'GAIDE

Médecin-Inspecteur des Troupes Coloniales.

L'Homme peut-il avoir une queue ?

D'après la Revue « Esculape » (1), les Anciens en étaient convaincus et, dès la plus haute antiquité, on signale l'existence d'hommes paraissant munis de cet appendice naturel. Pline rapporte dans son Histoire Naturelle que dans certaines contrées des Indes les hommes naissent avec les queues. Ptolémée confirme ensuite cette croyance, que l'on retrouve plus tard dans la littérature traitant des voyages en Extrême-Orient. C'est ainsi que, dans un curieux ouvrage intitulé : Relations de voyages et textes géographiques arabes, persans et turcs, relatifs à l'Extrême-Orient, traduits, revus et annotés par Gabriel Ferrand, on peut lire (2) : « On dit qu'à l'Orient du Monde, du côté de la mer, est une race qui tient à la fois de l'homme et de la bête fauve. Les individus ont la face large et poilue comme celle du lion, les yeux ronds et brillants, les dents acérées, de longues queues et de longues oreilles ; mais ils ont des corps d'hommes, si ce n'est que les extrémités sont pourvues de grosses griffes recourbées et aiguës ».

(1) Esculape N°5 Mai 1925.

(2) Abrégé du « Livre des merveilles et du joyau des choses extraordinaires », traduit dans la 1^{re} moitié du XIV^e siècle par Ibrahim Al Wardi, p. 411-419-582-583.

chirurgicale où il fut procédé à une ligature au catgut. L'arrêt de la circulation provoqua le dessèchement de l'appendice qui finalement tomba. L'enfant revue récemment ne garde aucune trace de l'existence de cet ornement imprévu ».

Mais l'observation la plus intéressante, la plus typique est celle publiée l'an dernier par J. A. Pires de Lima dans les *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris* (1) et qui m'a été communiquée par le Lieutenant-Colonel Bonifacy, membre titulaire de cette Société :

« Le 20 Février 1926, le D'Alvarim F. Da Silva m'envoya pour l'observer, une enfant du sexe féminin, née deux jours auparavant à Rio Tinto, et qui était porteuse d'une longue queue.

« Les parents sont normaux et avaient trois autres enfants tous parfaits. La mère avait souffert d'une pneumonie alors que cette enfant était dans son septième mois de gestation. Il n'y a pas de syphilis, ni de tuberculose, ni d'alcoolisme parmi les membres de la famille.

« Comme on le voit sur les figures 1 et 2, la queue est cylindro-conique, longue et flottante) sans mobilité active et se termine en une pointe émoussée. Elle mesure 51 millimètres de long, ayant 10 millimètres de diamètre à la base d'implantation. Elle est molle, flasque, dépourvue de squelette et elle est insérée dans le sillon interfessier, 15 millimètres au-dessous de la pointe du coccyx.

« Au niveau des vertèbres coccygiennes, on note une petite fistule infundibuliforme, d'où émerge un pinceau de poils fins et longs.

« Il semble que, à partir de deux centimètres au-dessus de la base de la queue la crête sacrée se dédouble.

« La famille s'est opposée à ce que j'étudie plus minutieusement cet exemplaire.

« Le Double et Houssay (2) discutent longuement la question de la queue humaine, se référant aux habitants de l'île de Luçon (Philippines), qui sont fréquemment pourvus de cet appendice, selon ce que, dès le commencement du XVIII^e siècle, avait constaté Carreri.

(1) *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris* — Masson et C^{ie} — Paris — 1927.

(2) Le Double et Houssay : — *Les Velus* — Paris — 1912.

" Ces auteurs insèrent la classification de Bartels qui considère cinq variétés de queues humaines, à savoir :

1⁰ — Queues véritables, avec vertèbres bien distinctes.

2⁰ — Queues rudimentaires, sans vertèbres.

3⁰ — Queues adhérentes embryonnaires.

4⁰ — Queues longues, minces (queues de cochon), pas de vertèbres, dues au développement d'une queue embryonnaire qui est devenue persistante au lieu de s'atrophier.

5⁰ — *Queues* rudimentaires, avec contenu osseux.

« Mon exemplaire appartient à la variété 4⁰ de la classification de Bartels. Je suppose que c'est le second cas portugais, dûment enregistré, de queue humaine. Le premier a été décrit par Marques dos Santos et Alberto Pessoa (1).

« Sur la signification morphologique et les variétés de cet appendice, voir Wiedersheim (2) et Dubreuil-Chambardel (3).

Ce dernier étudie longuement la relation entre la queue humaine et la fossette, para-coccygienne, formations dont j'ai constaté des vestiges chez mon exemplaire.

« J'ai eu l'occasion d'étudier (4) deux cas de tumeurs congénitales du plancher pelvien, rapportant ces néoplasies à d'autres appendices caudiformes, d'après les idées de Hermann et Tourneux ».

En ce qui concerne l'Indochine, c'est surtout en Annam que j'ai retrouvé cette croyance. Aussi est-elle signalée dans les récits de plusieurs voyageurs européens y ayant séjourné plus ou moins longtemps.

(1) Marques dos Santos et Alberto Pessoa : *Catalogo do Musen de Anatomia Patologica da Un versidade de Coimbra* — 1915.

(2) Wiedersheim *the Structure of Man* — trans by Bernard — London 1895.

(3) Dubreuil Chambardel : *Les variations du rachis et leurs conséquences pathologiques et morphologiques.* (Arquivo d'Anatomia et antropologie — IX — Lisbonne — 1824-1825).

(4) J. A. Pires de Lima : *Deux observations de tumeurs congénitales du plancher pelvien ayant provoqué des monstruosité* (Bulletin de la Société portugaise des Sciences Naturelles — VIII — Lisbonne — 1918).

Dans la relation de son deuxième voyage en Cochinchine (1), en 1820, le Capitaine Rey, commandant « *Henry* », fait le récit suivant :

« Un objet plus extraordinaire et auquel je n'ajoute pas du tout foi, malgré l'autorité des personnes qui m'en ont parlé, c'est qu'il existe dans le Siampa des hommes qui ont des queues et que les Cochinchinois désignent sous le nom de Moïs ou sauvages.

« Le mandarin des étrangers m'en parla plusieurs fois, m'assura même en avoir vu et dans une circonstance où commandant les éléphants de l'armée, il avait envoyé à la découverte pour chercher un passage dans les montagnes de Siampa ; on lui amena deux de ces hommes extraordinaires qu'il présenta à l'Empereur qui les fit renvoyer après les avoir comblés de présents. Sur la demande que je fis au mandarin de la longueur de cette queue, il me dit que celles de ces deux hommes avaient sept pouces cochinchinois de longueur, ce qui répond à environ huit pouces et un quart des nôtres. Les deux mandarins étaient avec moi pendant cette conversation et, quoique n'ayant jamais vu de ces prétendus sauvages, ils en avaient si souvent entendu parler et confirmer l'existence qu'ils y croient fermement. Les Chinois parlent depuis longtemps de ces hommes extraordinaires. Le mandarin des étrangers, en me parlant d'eux, me dit que c'étaient de véritables animaux, qui n'avaient réellement de notre ressemblance que la figure et la parole. Il m'assura, en outre que cette queue paraissait infiniment les gêner, et qu'ils ne peuvent jamais s'asseoir, mais seulement rester accroupis sur leurs talons ».

En 1831, un Missionnaire, le P. Gagelin, rapporte la même croyance (2) :

« A une journée et demie de Ha-Tiên, se trouve sur les montagnes, en remontant le Golfe du Siam, un peuple très sauvage dont on me raconta plusieurs choses extraordinaires. Tout le monde m'assurait que ces sauvages avaient une queue, c'est-à-dire qu'ils avaient l'épine du dos allongée de plus de deux pouces, au point qu'ils ne pouvaient s'asseoir. Mais je ne fus pas longtemps sans reconnaître la fausseté de cette fable ridicule.

(1) Extrait du Journal des Voyages, découvertes et navigations modernes ou archives géographiques du XIX^e Siècle publié par les soins de MM. Dfrick et N. de Villeneuve, Membres de la Société de Géographie.

1820—Tome 7^e—Relation du deuxième voyage du "*Henry*" Capitaine Rey à la Cochinchine.

(2) Annales de la Propagation de la Foi. vol. V. 1831-1832. p. 375 et Folklore Annamite — Bulletin A. V. H. 1923.

« Comme il y a près de là dans les bois une espèce de singes fort ressemblant à l'homme, et qui ont une queue de cette façon, c'est peut-être ce qui a donné lieu à cette fable. Tout le monde me disait que ce peuple était inaccessible et décochait des flèches sur les étrangers qui prétendaient entrer sur son territoire ».

Dans une note sur les mœurs et les superstitions populaires des Annamites par Landes (2), on retrouve cette croyance :

« Une tribu des Moïs de l'Annam est désignée par le nom de Moï-co-duôi, sauvages à queue. Ils passent pour avoir une queue consistant en un prolongement du coccyx et l'on prétend qu'ils pratiquent un trou dans leurs sièges pour loger commodément cet appendice. On dit aussi que lorsqu'ils font un prisonnier, ils lui tirent du sang pour y saucer leur riz ».

Le Docteur Hocquart (3), médecin militaire venu au Tonkin au moment de la conquête et auteur d'une relation intitulée « Trente mois au Tonkin », fait la remarque suivante à la suite d'un voyage à Huê et, à Tourane :

« On dit qu'à une époque reculée, des singes (probablement des Semnopithèques) à face presque humaine, rencontrés à côté de Ké-Cà (Col des Nuages), étaient de véritables hommes ; à la suite de je ne sais plus quelles vicissitudes, ils ont dû quitter leurs semblables pour vivre au sein des forêts. Peu à peu, à force d'être seuls, ils ont perdu l'usage de la parole, mais ils comprennent encore très bien le langage annamite et, quand on passe dans l'endroit où ils habitent, il faut bien se garder des conversations qui pourraient les blesser, car ils sont très vigoureux et très malins ».

Dans un article de la Revue indochinoise illustrée, (3) M. Belle, Inspecteur de la Milice, s'exprime ainsi au sujet des Moïs de Tra-My :

« Les hauts plateaux de l'Indochine Française sont habités par des peuplades qui sont étrangères à la race annamite, et vivent au milieu des forêts, peu connues jusqu'à ce jour, mais qu'on sait riches en essences précieuses.

« Ces sauvages, puisqu'on les appelle ainsi, bien que certaines de leurs tribus soient arrivées à un certain degré de civilisation, occupaient autrefois une partie de la plaine dont ils ont été les premiers cultivateurs. Refoulés par les Annamites, ils gagnèrent la région montagneuse dans laquelle ils se réfugièrent.

(1) Excursions et Reconnaissances, No 7, p. 148 — Saigon 1881.

(2) Dr. Hocquart : Trente mois au Tonkin — Le Tour du Monde — 1891.

(3) Revue indochinoise illustrée — 1^{re} année 1893.

« Suivant la région qu'ils habitent, on leur a donné des noms différents. On les appelle Moï-Cao, Moï-Giac, Moï-Hoang, Moï batnguoi, Moï buôn-nguoi, Moï an-thit-nguoi, Moï co-duđi (sauvages des hautes régions, sauvages guerriers, insoumis ou errants, sauvages qui enlèvent les hommes et en font le commerce, mangeurs de chair humaine, sauvages qui ont une queue comme les animaux). Malheur aux Annamites qui tombent entre les mains de ces peuplades cruelles ».

Dans l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux (1), il est également question de « *l'appendice caudal des Moïs* » — « Je lis dans le dernier numéro du 7 Décembre de la Revue Scientifique, dit Mataopani, la relation d'une incursion chez les Moïs, dont l'auteur, M. Paul d'Enjoy, affirme qu'un Moï, fait prisonnier par son escorte, avait une queue comme un singe.

« Cette découverte me stupéfia, dit M. d'Enjoy, je m'approchai de lui, et pour être certain que je n'étais pas l'objet d'une illusion, je tâtai l'appendice caudal du sauvage. Je constatai ainsi que la colonne vertébrale du Moï se prolongeait, extérieurement au buste, de trois ou quatre vertèbres pour former une queue de faune.

« Le prisonnier aurait, d'ailleurs, déclaré que les Moïs autrefois possédaient tous cet appendice. »

L'article de la Revue Scientifique étant extrait du Bulletin de la Société de Géographie — deux publications fort sérieuses — je crois devoir signaler le récit en question aux lecteurs de l'Intermédiaire. Il est difficile de mettre en doute l'existence de l'appendice caudal du Moï capturé, puisque le prolongement de la colonne vertébrale de ce sauvage a été dûment constaté par M. Paul d'Enjoy ; mais j'incline à croire, sauf preuve du contraire, qu'il s'agit là d'une exception comparable à celles des veaux à deux têtes et des moutons à cinq pattes. Le prisonnier Moï s'est-il moqué de l'interprète annamite, comme il l'a fait plus tard de son gardien, ou bien cet interprète qui, de l'avenue même de M. d'Enjoy, n'était pas à la hauteur de sa tâche, a-t-il mal compris les explications du prisonnier au sujet de l'appendice caudal, dont ses ancêtres étaient propriétaires dans les temps reculés ?

« Que faut-il définitivement croire à ce sujet ? Quelques confrères de l'Intermédiaire pourront sans doute me fournir des renseignements complets sur la question que je pose. Les Moïs, qui habitent des territoires compris dans nos possessions d'Indochine, ont certainement

(1) Paris, 5 et 7, Rue Claude — Année 1896 — 1^{er} Semestre.

été l'objet de nombreuses études et recherches, dont les résultats ont dû être consignés dans certains ouvrages que je ne connais point. "

Pendant mon long séjour à Hué, les nombreux Annamites (mandarins, secrétaires, médecins), que j'ai interrogés à ce sujet, m'ont tous déclaré avoir entendu parler, dans leur enfance, de l'existence de Moïs à queue, mais d'une façon vague et sans savoir d'ailleurs où ils se trouvent. L'un d'eux cependant se souvient fort bien que cette variété de moïs était considérée comme existant dans la haute région montagneuse du Quang-Nam, aux environs de Tra-My. D'après la croyance populaire, deux espèces de Moïs s'y trouvent, ceux de la vallée, qui sont bien connus, et ceux habitant les hautes montagnes et n'ayant aucune relation avec les autres. Ces derniers auraient une queue comme les singes et seraient anthropophages.

M. Ung-Thong, médecin auxiliaire principal de l'Assistance en Annam, a gardé le souvenir, vers sa 12^e année et alors que son père Quan-Huyèn de Phu Lôc, dans la province de Thua-Thiên, fit descendre des Moïs du haut pays, d'avoir vu l'un d'eux, un adulte, qui présentait un appendice coccygien de 4 à 5 centimètres suffisamment développé pour gêner l'individu dans la station assise.

Ce même praticien m'a affirmé avoir rencontré un jour, au cours d'une tournée de vaccination antivariolique dans le Huyèn de Phu-Lôc et dans la haute région de cette circonscription, des Moïs, dont le coccyx était plus développé que normalement, d'où l'appellation de Moï-co-duõi ou Moï à queue qui leur est donnée par la population du Huyèn.

Voici les renseignements qui ont été fournis au Docteur Morin, Médecin-Chef de la province de Donghoi par le Tri-Phu de Ba-Dôn et par M. Clavel, Garde principal à Qui-Dat, poste le plus éloigné de la province:

1^{re} Théorie : « Des hommes à queue auraient existé réellement chez les Moïs. La queue serait l'extrémité inférieure, très développée, de la colonne vertébrale. On dit que pour s'asseoir ces Moïs se servent de petits bancs pourvus en arrière d'une légère échancrure pour laisser passer ce coccyx proéminent, sans quoi ils ne peuvent s'asseoir que sur une fesse.

Cette race de Moïs aurait occupé ou occuperait la région montagneuse entre le Quang-Tri et le Laos ».

2^e théorie « Certains Moïs n'ont pour vêtement qu'un langouti pour cacher leurs parties sexuelles. D'habitude, les pans de ce langouti sont surtout visibles en avant. Cependant chez certains Moïs la mode veut que les pans se trouvent en arrière et pendent alors comme une

queue. Ces Moï's très farouches, sont craints des Annamites de la plaine qui ne les ont observés que de loin et, dans leur frayeur, auraient pris ces pans de vêtements pour des queues ».

3^e théorie : « Les Moï's, quand ils voyagent (et c'est à ce moment que les Annamites les voient) portent leurs fardeaux dans une hotte sur les dos. Ces charges sont parfois très lourdes et, pour se reposer sans se décharger, ces Moï's appuient leur hotte sur un bâton ; pendant la marche, pour conserver leurs mains libres, ce bâton traîne derrière eux, car il est attaché à la ceinture, donnant ainsi à l'homme qui marche l'apparence d'avoir une queue ».

D'après M. Clavel, personne n'a jamais vu à Qui-Dat ou dans les montagnes environnantes d'hommes à queue. Mais nombreux sont ceux qui parlent des « Hommes-singes ». Dans la montagne derrière Qui-Dat, il y aurait une tribu de Moï's extrêmement sauvages qui ne quittent jamais la forêt et ne se livrent pas à la culture. Ces hommes vivent de fruits et de racines et habitent dans des grottes. Ils monteraient aux arbres pour y chercher leur nourriture ou se cacher « aussi vite et aussi bien que des singes ». Ils ne portent pour tout vêtement qu'une ceinture de lianes garnie de feuilles en avant et nouée en arrière avec des pans assez longs pour figurer une queue.

Personne ne peut avoir de rapports avec eux, car ils sont très craintifs, sauf toutefois un marchand annamite ambulante de Qui-Dat qui de temps en temps va leur porter des allumettes et de l'alcool. Ce marchand doit faire déposer ses charges à un endroit connu d'avance et renvoyer ses porteurs, sans quoi il ne verrait rien apparaître. S'il est seul, quelques-uns de ces Moï's-singes viennent prendre livraison de la marchandise contre échange de peaux de bêtes ou de fruits de la forêt. Ce marchand lui-même n'aurait jamais pu arriver au cœur même de la tribu.

Cette croyance est plus spécialement répandue chez les Moï's eux-mêmes. H. Maitre en fait mention dans son important ouvrage « Les jungles Moï's » (1) :

« En plus du rhinocéros bicolore qui doit très probablement s'y trouver, le Nam-Noung recèlerait, au dire des naturels, une faune plus spéciale quoique certainement plus légendaire : je veux parler des « Hommes sauvages ». Ce n'est pas la première fois que j'ai recueilli cette curieuse légende d'êtres humains nomades, hôtes des forêts montagneuses, possesseurs — suivant les Moï's — d'une queue analogue à celle du singe. Presque ignorés sur le Plateau du Darlac,

(1) H. Maitre : Les Jungles Moï's. — Paris. — 1912. — p. 62.

où les ondulations molles, d'accès facile, me sont plus à peu près couvertes que d'herbe paillette et de brousse-taillis, ils m'ont été signalés dans le secteur du lac et dans toute la région montagneuse de la puissante Chaîne annamitique. Suivant les descriptions locales, les « Hommes sauvages » du Nam-Noung seraient de petite taille — 1 m. 50 environ — ; une épaisse toison de poils roux les couvrirait et ils présenteraient la très curieuse particularité de ne posséder aucune articulation ni aux bras ni aux jambes qui seraient ainsi des membres entièrement rigides. La partie antérieure de l'avant-bras serait, par contre, munie d'une membrane, tranchante comme un couteau et dont ces êtres se serviraient pour couper les arbustes gênant leur marche en forêt. Ne pouvant grimper aux arbres, puisque dépourvus de genoux et de coudes, ils dorment appuyés contre les troncs. Ils se nourriraient de tiges et de racines comestibles et ne sauraient pas se construire d'abris, leur vie étant la vie nomade des autres bêtes de la forêt. Autrefois, les villageois les forçaient à la course et les mangeaient, mais les « Hommes sauvages » sont devenus plus rares et on ne les rencontre plus. Toutefois l'on tombe encore parfois sur les empreintes qu'ils laissent derrière eux ; semblables à celles des autres hommes, elles sont néanmoins de taille plus petite.

« Cette description des « Hommes sauvages » est à peu près identique chez tous les villageois croyant à leur existence, aussi bien en ce district reculé du Nam-Noung qu'au cœur même de la Chaîne annamitique. Comme je l'ai dit plus haut, les Radé du Darlac central les ignorent à peu près. Un village de ce plateau, cependant, non seulement les connaît : mais encore prétend descendre en ligne directe de l'un d'eux, nommé Kjhât. »

« Notre arrivée chez les Bahnar n'a pas été sans créer quelque sensation : mes cornacs sont, en effet, presque tous Mnong et, dans toute la région, les racontars les plus fabuleux circulent sur cette lointaine tribu. Ils sont appelés ici Mnong-Cha-Ting, c'est-à-dire « Mnong auxquels pousse une queue » ; l'on croit, en effet, que les individus de cette famille possèdent une queue et sont anthropophages et, lorsqu'un Bahnar veut effrayer son enfant, il le menace de le vendre aux Mnong.

Aussi, à notre arrivée à Pl. Dedrop (en compagnie du Père Kemlin), la curiosité est-elle intense ; mes gens sont Mnong, la nouvelle s'en est répandue avec la rapidité d'un éclair et l'on se précipite pour voir s'ils ont vraiment une queue » (1).

(1) H. Maître. Lot. cit. p. 216.

Le Docteur Vogel des Troupes coloniales, qui a été médecin de la province de Kontum de 1923 à 1925 et qui a fait un court séjour, en 1925 au Darlac, a publié l'un des premiers une note sur cette question dans la Revue Esculape (1), et sous le titre suivant :

« Existe-t-il des hommes à queue parmi les tribus moï ou khas » ?
Nous en reproduisons, ci-après, les passages les plus intéressants :

« Parmi les innombrables croyances que l'on rencontre dans le folk-lore des tribus Moï, c'est-à-dire parmi ces tribus encore primitives, et dont certaines complètement sauvages, qui habitent l'hinterland indochinois, il en est une assez curieuse concernant l'existence « d'hommes à queue ».

« Au tours de mon présent séjour dans l'hinterland Moï, j'ai profité de mes tournées fréquentes dans les coins les plus reculés des provinces de Kontum et du Darlac, pour m'enquérir auprès des indigènes de l'existence possible de ces hommes extraordinaires. Personne n'en avait vu, sinon quelque vieillard aujourd'hui décédé ou quelque sorcier d'ailleurs introuvable; les renseignements n'en abondaient pas moins, accompagnés de force détails. Ce sont, me disait-on, des hommes méchants et féroces qui habitent sur les plus hautes montagnes ; la conscience qu'ils, ont de leur infirmité n'est pas une des moindres raisons de leur humeur farouche. Malheur à celui qui se risque dans leur repaire, car, bien que petits de taille, ils sont forts et puissants. Ils vont droit devant eux et telle est leur vigueur, qu'ils brisent du revers de la main-les bambous les plus gros. Leur corps est couvert d'une toison épaisse, ils ne portent ordinairement pas de vêtements, quelques-uns seulement revêtent des manteaux d'écorce. Ils font cuire leurs aliments ,et les salent au moyen de certaines pierres fort dures qui, plongées quelques instants dans les récipients de cuisson, sont retirées ensuite et conserves précieusement, leur durée d'utilisation étant indéfinis. Au tours de leurs déplacements, ces sauvages ont soin de se munir d'un petit banc dont la planche percée d'un trou leur permet, lorsqu'ils veulent s'asseoir, de loger leur appendice caudal. Que ce soient les Sédang de la région de Dak-To, dans le Kontum, ou les Pnong de la vallée du Dak-Lak, dans le Darlac, tous immanquablement situent l'habitat des hommes à queue dans les endroits les plus inaccessible des montagnes environnantes, et ordinairement en pleine région insoumise, c'est-à-dire là où la prudence la plus élémentaire interdit tout contrôle.

« M. le Docteur Sallet, dans un article fort intéressant sur les croyances annamites du Quang-Nam, (Bulletin des Amis du Vieux

(1) Esculape n° 5, Mai 1925.

Huê — 1923), suppose que cette fable prend sa source dans une légende annamite sur l'origine des Chams, légende dont il donne le résumé suivant : « Le roi des Démons possédait le royaume de Dieu-Nghiêm, au Nord duquel s'étendait le pays de Hô-Tôn. La princesse Bạch-Tinh, femme du prince héritier de Hô-Tôn, fut aperçue par le roi des Démons qui, séduit par sa beauté, l'enleva. Chưng-Tử se mit à la tête d'une armée de singes, grâce auxquels le royaume de Dieu-Nghiêm fut conquis et son roi mis à mort. On ramena la princesse Bạch-Tinh dans son pays. La nation de Hô-Tôn, était d'une race simiesque, et les Chams actuels en sont les descendants ». (C. Maspéro, le Royaume du Champa). — Il est curieux, ajoute M. Sallet, de rencontrer en parallèle de ce mythe totémique, à la frontière montagneuse bordant le pays Moï, du Nord au Sud, les récits fabuleux, tenus pour certains, sur l'existence de « sauvages à queue » (Mợi-có-đuôi). L'Annamite confond le Moï actuel et le Cham d'autrefois et la croyance d'aujourd'hui peut être ainsi expliquée par la fable primitive ». — Cette explication est possible, mais il faudrait alors admettre que la légende des « hommes à queue » ait été importée chez les Moïs par les Annamites qui, de tous temps ont commencé dans le pays. Rien d'étonnant d'ailleurs à ce qu'elle ait rencontré une crédulité absolue chez ces primitifs éminemment superstitieux, dont les moindres actes de la vie courante sont subordonnés à des rites étranges et qui, soit en songe, soit à l'état de veille, concluent avec les « Yang » (esprits), des alliances de forme totémique. Qu'un indigène, au cours d'une partie de chasse ait aperçu de loin quelque grand singe de la forêt dévalant une pente, il n'en a pas fallu davantage pour accréditer cette croyance ».

« Il semble bien que l'on doive reléguer dans le domaine des fables la prétendue existence « d'hommes à queue » parmi les tribus Moï. On a décrit, il est vrai, quelques cas d'hommes isolés, présentant à titre d'anomalie, une excroissance caudale plus ou moins longue, libre ou soudée au tronc, mais il s'agissait de phénomènes et non de populations (M. Bartels, Arch. F. Anthr. T. XIII). Comme le fait justement remarquer Lartschneider (die Steinbeinmuskeln), « une des conditions indispensables de l'attitude bipède est la disparition de la queue ». De fait, chez les singes pithiciens, qui tous sont porteurs de queue, l'attitude est quadrupède et les trois courbures de la colonne vertébrale, si caractéristiques chez l'homme sont ici à peine esquissées. Chez les singes anthropoïdes, qui de tous les animaux présentent, avec l'homme le plus de caractères communs, et dont la marche est penchée avec point d'appui sur les bras, la queue n'existe pas.

« Tout cela n'empêchera pas les Annamites et les Moïs de continuer à croire à l'existence de sauvages à queue, vivant en tribus dans les montagnes de l'hinterland indochinois, et à tout prendre, cette fable n'est pas plus invraisemblable que la légende du serpent de mer ».

Contrairement à l'avis du D'Vogel, il me semble que l'explication du D'Sallet est peu vraisemblable et que l'on pourrait se demander tout aussi bien si cette légende n'aurait pas été empruntée à l'histoire de Rama. On sait que ce dernier ayant contracté alliance avec Hanuman roi des singes, fut aidé par lui et son armée à reconquérir Sita, qui lui avait été enlevé par Ravana.

Ce récit, extrait du Ramayana, fait l'objet d'un puissant et intéressant bas-relief sur l'une des façades du 2^e étage d'Angkor-wat.

Le D'Mickaniewski, Médecin de l'Assistance du Darlac, a en vain interrogé lui-même des Moïs ainsi que les Pères missionnaires de Kontum au sujet des hommes à queue. Ceux-ci lui ont dit que c'était une légende et qu'il n'en a jamais existé ; le Père Jeannin prétend que cette légende repose sur le fait que les Moïs portent un langouti, dont ils laissent souvent pendre les bouts.

Un autre camarade des Troupes coloniales, le D'Laurence, qui a séjourné quelques mois à Banméthuôt, en 1924, comme médecin de la province, a bien voulu me fournir les indications suivantes :

" M. Sabatier très au courant des mœurs, coutumes, croyances de ses administrés, n'en avait eu aucun écho local au cours de son long séjour au Darlac. Quant aux Moïs « civilisés » parlant le français, secrétaires, oniteurs, ils ouvraient de grands yeux stupéfaits quand je leur parlais de l'existence de leurs congénères « caudés ». C'est dire que, si la croyance de l'existence du moï à queue existe chez quelques peuplades moïs, ce n'est ni chez les Rhadés, ni les Pih, ni les Jarais, ni les Mnong de Ban-Don.

« Je n'ai pu, par ailleurs, me procurer la littérature ou les récits de voyageurs mentionnant la légende. Est-elle née, dans l'esprit apeuré d'Annamites, d'une particularité du vêtement moï ? Encore faut-il de l'imagination pour assimiler la ceinture-suspensoir des Moïs, dont tout un pan retombe de la cuisse chez les élégants, un peu n'importe comment chez les autres, à un appendice caudal faisant partie intégrante du Moï. Un Moï qui s'enfuit en courant peut à la rigueur donner à un voyageur en mal de nouveautés stupéfiantes pour ses relations de voyage l'illusion, avec le pan flottant de sa ceinture, d'être pourvu d'un attribut caudal. Mais ces suppositions ne sont qu'hypothèses sans fondement, puisque je n'ai pu lire les documents qui signalent le Moï à queue ».

« Pour me résumer, rien au Darlac ne m'a mis sur les traces de la légende ou de ce qui pouvait lui avoir donné corps. Il est certain que les Moïs ne sont pas exempts d'anomalies anatomiques. J'y ai noté un polichinelle nain et l'homme-cynocéphale, que tout voyageur peut voir, à Banméthuôt même, suivre son troupeau à quatre pattes. Cette attitude contractée dès son jeune âge de par une luxation congénitale double de la hanche, s'accompagnant de pied bot double, est devenue tout-à-fait naturelle ; ce quadrupède nouveau modèle marche en s'appuyant sur le talon des mains, l'arrière train haut perché sur les jambes, avec autant d'aisance qu'un cynocéphale, et cette façon de marcher est devenue une habitude.

« Sans doute, s'il l'eût connu, le père de la légende du Moï à queue eut vu en ce quadrupatte nouveau genre un des multiples chaînons qui nous rattachent, ainsi que le Moï à queue, à nos arrières grands pères les singes.

« Il existe par contre au Darlac unecroyance très répandue parmi les M'nongs de Ban-Dôn et principalement dans la corporation des Packams, chasseurs organisés d'éléphants, de par laquelle vivrait dans les forêts clairières désertiques de la jungle moï fréquentées par les troupes d'éléphants sauvages, une race de pygmées, sorte de génies gardiens humanisés de ces troupes, dont la principale attribution consiste à donner l'alerte en cas de danger à leurs protégés, quitte à s'enfuir aussitôt après avec eux. Un vieux chasseur, resté perdu quelques jours dans la forêt clairière, prétendait même avoir reçu durant quelques temps l'hospitalité au campement de ces pygmées. Je n'ai pu, en entendant M. Sabatier me parler de cette croyance, m'empêcher de faire un rapprochement avec des souvenirs confus de lectures sur pareille croyance répandue aussi dans les Etats Malais.

« A Madagascar, j'ai trouvé chez les Sakalaves de la côte Ouest la croyance tenace en l'existence d'hommes vampires, qui suçaient le sang des indigènes se risquant à voyager de nuit. Des détrousseurs de grand chemin, des Dalavalo comme on dit à Madagascar, entretenaient précieusement la croyance, en saignant les voyageurs qu'ils dévalisaient. En Afrique équatoriale, et notamment dans l'Oubangui, à côté de l'éléphant local que tout le monde peut voir affublé d'une queue de panthère, simple emblème de force et de courage, il existe, dans les tribus de la région de fort Sibut, la croyance tenace en l'existence d'hommes panthères qui commettent leurs forfaits de nuit. Là encore, des brigands de grand chemin entretiennent la croyance et la terreur populaires en s'affublant de peaux de panthères pour commettre leurs forfaits et en marquant leurs victimes des griffes profondes ».

Tous les médecins ayant étudié quelque peu les croyances des peuplades au milieu desquelles ils ont vécu, au cours de leurs séjours coloniaux, pourraient certainement rapporter des légendes semblables.

Voici pour terminer une observation intéressante que M. Krempf, Docteur ès-Sciences naturelles, Directeur de l'Institut Océanographique de l'Indochine, a bien voulu me communiquer :

« J'ai fait rechercher et je viens de retrouver une photographie prise dans mon laboratoire en 1908 : je la crois de nature à vous intéresser et vous en adresse quelques épreuves, dont vous ferez l'usage qui vous semblera le meilleur. Mieux que toute description, cette pièce vous convaincra de la réalité des faits qui ont aiguillé votre curiosité sur les Moïs à queue.

« Je dois cette belle pièce à l'amabilité du D^r Brau qui l'avait lui-même reçue à l'Hôpital de Phnom-Penh, où elle était conservée dans l'alcool depuis le mois d'Octobre 1892, date à laquelle elle avait été amputée du coccyx d'un Penong (Moï).

« Je l'ai examinée au point de vue de son architecture générale et de son anatomie microscopique. Vous verrez sur une des épreuves ci-jointes l'encoche à bords verticaux qui marque le prélèvement de substance, que j'ai fait à cet organe en vue d'en connaître la structure : j'ai marqué une croix à l'encre au-dessus de cette encoche. Le résultat de mon examen est qu'il s'agit d'un lipome sans aucune participation du squelette. Cependant ce n'est pas une tumeur désordonnée et sa morphologie obéit à la symétrie générale de l'homme : elle possède un système circulatoire parfaitement constitué et qui comporte une artère axiale et deux veines latérales. Elle est régulièrement cylindrique. Les plis de flexion qui donnent un aspect tourmenté et tortueux à l'organe reproduit dans les photographies que je vous envoie ne relèvent pas de la structure anatomique de ce singulier appendice.

« C'est donc un lipome régulier, ordonné, pourvu d'une symétrie morphologique. En cela il est tout-à-fait comparable au tablier des Hottentotes et à l'accumulation de matières grasses, d'où résulte leur stéatopygie. Il y a maints exemples de ces lipômes morphologiques chez les animaux.

« La queue des Moïs n'est donc pas une légende. Ce n'est ni une fantaisie, ni un symbole totémique. Ce n'est pas non plus une malformation congénitale du coccyx, ni une anomalie numérique des éléments de cette pièce squelettique. C'est un simple lipome morphologique systématisé aussi bien dans sa localisation que dans son architecture générale et son anatomie microscopique. Les matières

grasses qui se sont accumulées sous cette gaine de peau cylindrique se trouvent divisées en un grand nombre d'alvéoles à parois conjonctives assez résistantes. Il résulte de cette organisation particulière que l'organe formé par l'assemblage de ces alvéoles possède une remarquable fermeté qui peut contribuer à égarer un observateur superficiel et qui en impose pour faire croire à la présence d'un axe squelettique vertébral. Mais j'insiste sur ce fait essentiel, il n'y a pas de formations émanant du coccyx, même à l'état d'ébauche cartilagineuse ou conjonctive, dans cette anomalie de la région sacrée qui n'est qu'un exemple très remarquable et très pur de lipome morphologique. Quelques-unes des rares que nous réunissons sous la désignation confuse de Moïs, paraissent avoir une propension particulière pour la réalisation de cette anomalie qui semble toujours très rare d'ailleurs.

« La longueur totale de cet appendice sectionné et conservé dans l'alcool est de 19 centimètres ; son diamètre de 3 centimètres et demi ».

Ce lipome morphologique, examiné et diagnostiqué par M. Krempf me semble devoir appartenir à la 4^e variété de la classification précitée de Bartels et être semblable à l'observation de queue de cochon rapportée par le D^r Da Silva de Lima.

* * *

En ce qui concerne les autres races indochinoises, que l'on rencontre surtout dans les régions montagneuses du Haut-Tonkin et du Haut-Laos au voisinage de la frontière de Chine, le Lieutenant-Colonel Bonifacy signale, dans son Cours d'Ethnographie indochinoise (1), l'existence de cette légende chez les « Man » ou « Yao », tribus venues au Tonkin à diverses époques (Tông, Minh-Thanh, dynasties chinoises). Ces hommes de la montagne descendraient d'un chien-dragon qui avait épousé la fille d'un Empereur de Chine après avoir apporté à ce dernier la tête de son ennemi. « La Charte (des Mans) décrit minutieusement le chien-dragon et ajoutent même que ses enfants avaient figure d'homme, mais portaient une queue. Pareille légende est commune à un certain nombre de tribus ; il est des hommes qui portent une queue postiche pour rappeler leur origine ».

Il en parle aussi dans son intéressante monographie des Mans Cao-Lan (2) :

(1) Cours d'éthnographie indochinoise : Saigon, Haiphong, I. D. E. O. 1919.

(2) Monographie des Mans Cao-Lan, *Revue Indochinoise*, 1905, III.

« **Phun Cuu** eut douze filles ; l'une d'elles, l'ancêtre des Mans Dai-Ban, prit comme époux un singe à tête humaine et à longue queue et c'est pour cela que les femmes de la tribu portent des habits à longs pans qui rappellent la queue de l'ancêtre ».

Cette croyance existe aussi chez les Méos. Le Commandant Roux, commandant le Territoire à Lai-Châu, a bien voulu interroger tout récemment un de leurs chefs et voici rapportée très exactement la réponse qui lui a été faite :

« Le cas se rencontre assez fréquemment chez nous surtout chez les femmes. C'est un accident qui arrive à tout âge, aussi bien aux enfants qu'aux adultes et aux vieillards. La queue dont il est question pousse en l'espace d'un ou deux mois et finit par atteindre la longueur maxima d'un doigt. Elle est dure comme la queue du cochon. Quand elle a atteint toute sa croissance, elle gêne beaucoup la personne quand elle s'assied. Nous avons au reste un médicament grâce auquel nous pouvons la faire tomber.

« Quand la queue qui pousse ainsi a atteint son développement complet, son extrémité se couvre de poils. Si l'on a attendu jusqu'à ce moment pour appliquer le médicament, il est très difficile de faire tomber la queue ».

Le Docteur Delage du Corps de Santé colonial, qui vient de passer 3 ans à Phong-Saly comme médecin du 5^e Territoire et qui s'est intéressé tout particulièrement à l'étude ethnographique de cette région, a bien voulu faire des recherches au sujet de la présence possible d'hommes à queue et de l'existence des légendes les concernant.

Voici ses conclusions :

« 1^o — Cette légende n'a jamais été signalée ni par les Européens, ni par aucun fonctionnaire indigène ayant longtemps séjourné au 5^e Territoire. Pour ma part, je n'ai fait aucune constatation se rapportant à ce sujet au cours de mes tournées qui ont été nombreuses.

« 2^o — De nombreux indigènes du pays ont dit ignorer complètement les « hommes à queue » et leur légende. Lorsqu'on les interrogeait à ce sujet, ils manifestaient une certaine surprise. Certains pensaient à une plaisanterie de ma part.

« 3^o — Des Laotiens du Bas-Laos m'ont dit avoir entendu parler des hommes à queue dans leur pays d'origine, notamment dans la

région de Saravane, et ont ajouté qu'aucune légende de ce genre n'avait cours dans notre région. D'autre part, des Laotiens n'ayant jamais quitté le Haut-Laos ont déclaré avoir entendu des récits où il était question d'hommes à queue vivant dans le Bas-Laos ».

Il me semble indispensable de compléter cette étude par les quelques considérations anatomiques suivantes, qui permettent de la mieux comprendre et d'en donner la véritable explication :

Portion caudale de la colonne vertébrale de l'homme, le coccyx correspond, on le sait, au squelette de la queue beaucoup plus développé chez les mammifères. Formé chez les animaux d'un plus ou moins grand nombre d'anneaux, le coccyx est normalement composé chez l'homme de 4 ou 5 vertèbres soudées le plus souvent entre elles, mais les anomalies sont loin d'être exceptionnelles, soit les anomalies numériques, soit les anomalies de forme. Le chiffre de cinq vertèbres est souvent dépassé. On lit, en effet, dans le *Traité d'Anatomie humaine* de Poirier (1) :

« Les anomalies numériques ont été observées aux diverses régions de la colonne : tantôt le nombre des vertèbres est supérieur au chiffre normal, c'est l'anomalie par *excès* ; tantôt il est inférieur, c'est l'anomalie par *défaut*. L'excès ou le défaut sont compensés ou ne le sont pas par une augmentation ou une diminution dans le nombre des vertèbres de la région voisine. L'anomalie peut donc être compensée ou non compensée. Les anomalies compensées sont les plus fréquentes. Toutes les anomalies numériques tirent leur origine d'une disposition comme réalisée pendant la vie fœtale.

« Rosemberg (1876) a démontré que, dans les 3/4 des cas, il y a 6 vertèbres coccygiennes. Fol (1885) et Phisalix (1887) ont signalé en outre la présence de 4 ou 5 vertèbres coccygiennes supplémentaires, qui ne se développent pas. Ces faits nous expliquent les anomalies décrites sous le nom d'hommes à queue par Monod, Virchow, Gerlach, etc... Steinbach a étudié sur douze embryons humains mâles le nombre des vertèbres caudales. Il a trouvé qu'elles étaient au nombre de cinq, ce qui porte le chiffre total des vertèbres à trente-quatre ; sur un seul embryon de sept mois ce chiffre s'élevait à trente-huit. Sur onze embryons femelles, il y avait aussi cinq vertè-

(1) *Traité d'Anatomie Humaine* publié sous la direction du Professeur Poirier-1^{er} — L. Bataille et C^{ie}, Editeurs, Paris.

bres coccygiennes ; un embryon femelle de trois à quatre mois et un autre de cinq mois n'avaient que quatre vertères caudales ; sur enfant âgé de quatre semaines, Steinbach a trouvé six vertèbres coccygiennes. Sur vingt-et-un enfants femelles, dix avaient cinq vertèbres coccygiennes, neuf en avaient quatre; dans un cas, il n'y en avait que trois. Chez les adultes mâles la colonne caudale est plus réduite que chez les femelles ».

Ces anomalies numériques sont également confirmées par d'autres auteurs et, en particulier, par Ch. Debierre (1) :

« L'atrophie de cet appareil coccygien est chez l'homme le résultat de l'attitude bipède, mais l'analyse du squelette, l'existence des muscles sacro-coccygiens, et extenseur, du coccyx, celles de la glande coccygienne démontrent bien que la colonne vertébrale de l'homme est terminée par une queue rudimentaire. Cette queue peut dans certains cas exceptionnels devenir apparente sous la forme d'un bourgeon charnu pouvant contenir des vertèbres rudimentaires (Verax Braun, Lissner). D'ailleurs, l'homme a une queue qu'il perd pendant son développement, puisque l'embryon de 6 semaines a 38 vertèbres soit 4 ou 5 de plus qu'à l'âge adulte (H. Fol) La persistance d'une queue rudimentaire est donc un fait d'atavisme ».

Cette opinion est confirmée aussi par M. Boule dans son intéressant ouvrage sur « les Hommes fossiles » (2) : « Avec les progrès de la zoologie et de l'anatomie comparées, les rapports morphologiques de l'homme et des autres primates se sont précisés.

« Les études embryologiques, intervenant à leur tour, ont accentué ces rapprochements, en montrant que beaucoup de différences présentées par les hommes et les singes adultes, s'atténuent ou même disparaissent quand on étudie les embryons ; elles ont ainsi conduit à admettre des descendance à partir d'ancêtres communs ».

« D'autres phénomènes ne peuvent également s'expliquer qu'en supposant des rapports généalogiques plus ou moins directs. Ce sont d'abord les anomalies, c'est-à-dire certaines dispositions morphologiques accidentelles chez l'homme et qui se retrouvent, à l'état normal, chez des animaux ses voisins. D'abord considérées comme de simples curiosités, elles ont apparu, à la lumière de la théorie de l'évolution, comme des phénomènes de régression ou, si l'on préfère, d'atavisme, comme des retours anormaux à un état de choses ancien et normal chez les ancêtres communs. Ces anomalies sont innombra-

(1) La Grande Encyclopédie — T. XXVII, p. 1150. Paris, 61, Rue de Renerre.

(2) M. Boule : Les Hommes fossiles — Masson, Paris.

bles et portent sur tous les systèmes organiques ; elles ont fourni aux anatomistes la matière d'importants travaux.

« Tels sont aussi les vrais « organes rudimentaires », dispositions morphologiques qui, normales et bien développées chez d'autres mammifères où elles remplissent une fonction plus ou moins importante se sont réduites chez l'homme au point de devenir physiologiquement inutiles. La signification et l'importance théorique de ces organes rudimentaires ont été bien mises en évidence par Darwin. Ils fournissent les plus forts arguments que l'anatomie comparée, livrée à elle-même, puisse faire valoir en faveur de la théorie transformiste en général, et de la descendance animale de l'homme en particulier.

« En somme, les données acquises sur les Primates actuels par les diverses branches de la Biologie peuvent se résumer ainsi :

« Les anomalies des divers systèmes anatomiques de l'homme ne sont bien souvent que des réapparitions de traits morphologiques de ces types inférieurs, et beaucoup des organes, dits rudimentaires, ne peuvent s'expliquer que dans l'hypothèse de l'évolution ; ils représentent des souvenirs d'états ancestraux ».

Le même auteur signale enfin, à propos des différences anatomiques entre l'homme et les singes, que « l'attitude parfaitement droite est, en effet, caractéristique de l'homme. Les anthropoïdes, même le gibbon, ne la possèdent qu'imparfaitement. Et cette insuffisance se traduit par des différences anatomiques ».

« L'attitude plus ou moins verticale entraîne aussi des différences dans la colonne vertébrale. Chez les singes, dont le corps est toujours penché en avant, le rachis ne présente que deux courbures, une courbure dorsale et une courbure sacrée, toutes deux concaves en avant. Sur le fœtus ou nouveau-né humains, on n'observe également que ces deux courbures. Plus tard l'éducation, en vue de la station et de la marche debout, entraîne une profonde modification dans la forme du rachis, qui ne tarde pas à présenter 4 courbures se succédant alternativement dans un sens et dans l'autre, la direction générale de la colonne est verticale.

" Toutes les races humaines ne sont pas absolument semblables entre elles, et les races inférieures conservent encore quelques traits du stade représenté actuellement par des anthropoïdes ".

Aussi l'opinion de Deniker (1), qui me paraît bien résumer la question, mérite-t-elle d'être citée comme conclusion de cette note sur la prétendue existence des races d'hommes à queue. « Il faut

(1) Deniker : Les Races et les Peuples de la Terre - Masson et C^{ie}-1926.

reléguer dans le domaine des fables les cas de ce genre, qu'on annonce de temps en temps dans la presse dite de vulgarisation scientifique. Les costumes de certaines populations ont donné naissance à la fable des hommes à queue. Des cas d'hommes isolés, présentant à titre d'anomalie une excroissance caudale plus ou moins longue, libre ou soudée au tronc, sont connus et décrits en grand nombre dans la science, mais on n'a jamais donné une seule description sérieuse de populations à queue (2). Tout récemment encore Lartschneider a démontré que les muscles ilio-coccygien et pubio-coccygien des mammifères ont perdu chez l'homme leur caractère de muscles pairs de squelette et sont refoulés vers l'intérieur du bassin comme plaques musculaires impaires (faisceaux du releveur de l'anus). L'homme primitif n'a jamais eu d'appendice caudal depuis qu'il a acquis l'attitude bipède ; la disparition de la queue est même une des conditions indispensables de cette attitude » (3).

A cette question des hommes à queue peut se rattacher celle des « hommes des bois ». Ceux-ci ont-ils existé ou existent-ils encore en Indochine, ainsi que le fait a été signalé dans un article de « l'Impartial » de Saigon ?

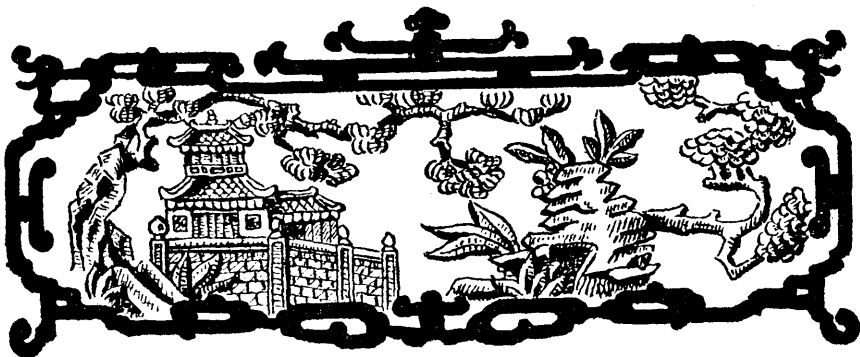
Je souhaite qu'une étude lui soit consacrée. En tout cas, on trouve la mention de ses désignations dans les divers langages.

Orang-outang est un nom d'origine malaise, et il signifie « homme des bois ». Le mot « Urang » désigne l'homme en pays Cham et se prononce « orang » comme en malais. Les Chams appellent « Urang glai » (hommes des bois) des sauvages qui vivent sur leurs frontières et leur vocabulaire ne semble pas intéresser des singes plus grands que les « Kratoen » qui sont les gibbons.

En terminant, je tiens à remercier tout spécialement M. Cosserat, qui a bien voulu me suggérer l'idée de ce travail et le Dr Sallet qui m'a fourni de nombreuses indications.

(1) M. Bartels, arch. f. Anthr. T. XIII, 1880, p. 1.

(2) Lartschneider : Die Steinbeinmuskeln, etc... Denkskr. K. Akad. Wiss. Wien. mat. nat. Kl. T. LXLL. 1895.



SOUVENIRS DE HUE,

PAR LE GENERAL DE DIVISION JULLIEN

AVERTISSEMENT

Peu de temps avant son départ pour France, notre Rédacteur, le R. P. Cadière recevait de notre Collègue, M. d'Encausse de Ganties, Trésorier Particulier de l'Annam, la lettre ci-dessous :

Paris, le 7 Novembre 1927-

Mon Père,

Un de mes amis, abonné du « Vieux Hué » M. Bénédic, m'adresse les notes ci-jointes du Général Jullien, pensant que vous pourrez les utiliser dans le Bulletin des « Amis du Vieux Hué ». Je me fais un plaisir de vous les transmettre.

J'ai bien regretté de ne pouvoir vous rencontrer avant mon départ de Hué et j'espère vous revoir bientôt.

Veillez agréer, Mon Père, l'assurance de mon respectueux dévouement.

signé : D'ENCAUSSE

A cette lettre étaient jointes les notes ci-dessous qu'a bien voulu réunir pour nous M. le Général Jullien et que nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Ces notes ont trait à des événements qui se sont déroulés à Hué entre 1884 et 1886.

Elles se composent de deux parties distinctes :

1^o — Note au sujet de la Route de Tourane à Hué par le Col des Nuages — période de 1885-1886.

A cette époque, le Général Jullien était Capitaine, Chef du Génie de l'Annam.

Elles se rapportent particulièrement à une reconnaissance que fit le Capitaine Jullien avec le Général Prudhomme qui commandait en Annam à cette époque pour étudier la route de Tourane à Hué en passant par le Col de Cau-Hai.

2^o — Mission du Lieutenant du Génie Jullien en Annam de Juillet à Septembre 1884, suivie de quelques anecdotes relatives aux travaux qu'il exécutait à cette époque dans la Concession de la Citadelle.

Commandant la section d'aérostiers du Tonkin, le Lieutenant Jullien fut envoyé à Hué après la conclusion du traité de Tien-Tsin pour organiser la Concession de terrain qui venait de nous être accordée et située dans la Citadelle même de Hué.

L'ensemble de ces deux notes est d'une valeur documentaire incontestable pour nous étant donné que leur auteur a été témoin et acteur des faits qu'il rapporte.

A ce point de vue elles ont leur place toute indiquée dans notre bulletin et nous devons remercier très sincèrement M. le Général Jullien d'avoir bien voulu nous réserver les souvenirs de son passage dans notre belle Capitale.

H. C.



N O T E

AU SUJET DE LA ROUTE DE TOURANE A HUÊ PAR LE COL DES NUAGES

La lecture du « Bulletin des Amis du Vieux Hué » (13^e année n° 3 Juillet-Septembre 1926) (1) a suggéré au Général Jullien (2) l'idée de rassembler ses souvenirs au sujet de la reconnaissance faite par le Général Prudhomme et par lui-même à la fin de Décembre 1885 et de les présenter aux lecteurs du Bulletin.

Ces souvenirs sont d'ailleurs très présents à sa mémoire, encore heureusement très fidèle, et ils sont d'autre part étayés par une lettre à sa famine, écrite par lui à la date du 31 Décembre 1885, conservée par celle-ci.

Voici le récit de cette reconnaissance. Ce récit est un peu long, émaillé de quelques détails peut-être un peu en dehors du sujet, quelquefois oiseux, mais dont quelques-uns sont amusants. Il les donne tels quels, le Redacteur du Bulletin fera lui-même les coupures nécessaires.

Cette reconnaissance avait été prescrite par le Général de Courcy, Commandant les troupes et représentant de la France en Annam-Tonkin, dans des termes impératifs tels que le Général Prudhomme s'était décidé à la faire en personne.

. . .

RECONNAISSANCE FAITE PAR LE : GENERAL PRUDHOMME ACCOMPAGNÉ PAR LE CAPITAINE DU GÉNIE JULLIEN, ET DESTINÉE A RECHERCHER ET RECONNAITRE LA FAMEUSE « ROUTE DES MONTAGNES » RELIANT TOURANE A HUÊ D'UNE FACON PLUS COMMODE QUE CELLE DU COL DES NUAGES.

(1) La route de Hué à Tourane dite « Route des Montagnes » et le tracé Debay. H. Cosserrat. pp. 281-354.

(2) Général de Division Jullien, ancien Commandant du Génie de la III^e armée, ancien Directeur du Génie au Ministère de la Guerre, et premier Chef du Génie de l'Annam en 1885-1886. — Le Capitaine Jullien avait été d'ailleurs en Juillet, Août et Septembre de 1884 (il était Lieutenant à cette époque) chargé de mission à Hué.

Cette mission auprès du Résident de France à Hué, qui était alors M. Rheinart avait consisté à organiser dans la citadelle (région de Mang-Ca) la concession que la France (traité Patenôtre) avait obtenu dans la citadelle en question. (Note de l'auteur).

Cette reconnaissance (1) partit de Hué le 14 Décembre 1885; elle comprenait : M. le Général Prudhomme, le Capitaine Jullien et une escorte de zouaves (1 lieutenant et 15 zouaves). Elle arriva à Tourane dans la journée du 17, après des marches assez pénibles pour l'ascension et la descente du Col des Nuages, en suivant la route existante, dite route Mandarine, route fort mal tracée, d'ailleurs, et sans aucuns lacets judicieusement aménagés.

D'autre part, les Annamites ne sachant pas faire des trous de mine dans le roc, les roches énormes qui, parfois barraient la route avaient été laissés, tels quels, et ces escaliers d'une hauteur de 0 m 60 (chiffre noté par le Capitaine Jullien sur son carnet de route) rendaient l'ascension souvent pénible.

L'étape de Hué à Tourane dura 4 jours : après un court séjour à Tourane, nous gagnâmes Quang-Nam.

Entre temps et d'après les instructions du Général Prudhomme, j'avais écrit au Père Maillard de la Chrétienté voisine de Tourane (Chrétienté de Phu-Thuong) qui connaissait la route cherchée pour le prier de venir se mettre à notre disposition.

Mais le Père Maillard, malgré les termes pressants de la lettre précitée, déclina cette invitation, alléguant que les fêtes de Noël toutes proches le retenaient impérieusement au milieu de sa chrétienté.

Il nous donnait d'ailleurs quelques indications malheureusement un peu vagues et assez difficiles à suivre sans le moindre croquis ou carte, pour retrouver le sentier en question, qui, d'après lui, n'avait d'ailleurs rien de très merveilleux.

Cette carence du Père Maillard nous mécontenta très sérieusement.

Il n'y eut pas moyen de le faire revenir sur sa détermination d'abstention.

Nous attendions sa réponse définitive à Quang-Nam lorsque, heureusement pour nous, — y arriva, couché dans un sampan, un négociant de Hué qui arrivait de cette ville par la piste en question et qu'il connaissait.

Verbalelement, ce dernier nous donna tous les renseignements nécessaires pour nous éviter de nous égarer dans la forêt.

Mais quand il vit tout notre attirail, notre escorte surtout il s'écria avec *beaucoup de force*, que jamais dans cet équipage, nous n'arriverions au but.

(1) Cf. Général XXXX L'Annam du 5 Juillet 1885 au 4 Avril 1886 — p. 73 et suivantes et B. A. V. H, N°1, 1920. La Route Mandarine de Tourane à Hué, H. Cosserat, pp. 90-95.

Il disait notamment que nous serions tous ou presque tous atteints dans la forêt de la fièvre des bois, comme il venait de l'être lui-même, et qu'il ne fallait pas nous embarquer sans avoir au moins 4 porteurs par Européen (il préconisait même le chiffre de 8).

On ne pouvait songer à recruter en 24 ou 48 heures une pareille armée de coolies, aussi le Général Prudhomme décidait-il immédiatement de renvoyer tous les zouaves et de nous borner à continuer la route en réduisant notre petite troupe à l'effectif européen suivant :

Général Prudhomme ;

Capitaine Jullien ;

2 ordonnances (l'ordonnance du Capitaine Jullien, sapeur-aérostier avait un mousqueton, les 3 autres n'avaient que leur révolver).

Le personnel annamite comprenait :

Un mandarin (1) ;

Le maire du village frontière ;

Un interprète ;

Un certain nombre de coolies ;

3 palanquins.

Laissons ici la parole aux notes mêmes du Capitaine Jullien.

« Partis à 7 h. 30 du matin, sans sulfate de quinine, mais avec 3
« palanquins, pour le cas où l'un de nous tomberait malade, nous ar-
« rivons à 9 h. à la Douane Annamite, nous entrons sur le territoire
« des Sauvages « des Moï ».

« Il est trop bonne heure pour faire la grande halte, poursuivons.
« Les premiers arbres apparaissent, nous entrons sous bois, vers 10 h.
« 30 nous arrivons sur les talons de notre guide au bord du torrent,
« quelques grosses pierres pourront nous servir de sièges, halte !

« Les coolies arrivent peu à peu apportant les vivres. Nous déjeû-
« nons. Tout à coup petite rumeur en tête. Qu'est-ce ? Ce sont
« quelques Moï qui, avertis la veille que le général devait passer
« chez eux venaient à sa rencontre faire leur soumission et nous
« servir de guides. Ils s'approchent. Deux ou trois ont des che-

(1) Le Bulletin N° 3 dit (page 283) que ce mandarin était le Ministre des T. P. — Le Capitaine Jullien n'en trouve pas trace dans ses notes et il croit que c'était simplement le Phu de la province. (Note de l'auteur.)

« mises endossées ce jour-là vu la gravité des circonstances, mais le
« costume national est beaucoup plus simple : « Un mouchoir passé
« autour de la ceinture (je dis un mouchoir, l'appareil est moins
« soigné que ça) un collier de verroterie de mauvaise qualité autour
« du cou et des morceaux de la dimension d'un crayon dans les oreil-
« les. » C'est un costume aussi simple que léger. Nous leur faisons
« comprendre qu'il est l'heure de déjeuner, ils s'acroupissent et man-
« gent le riz qu'ils avaient eu soin d'apporter. Puis vers 1 heure, en
« avant ! Nous suivons pendant un certain temps le lit du torrent, tout
« le monde a les pieds dans l'eau et quand nous quittons le torrent,
« c'est pour suivre un sentier de 30 à 40 cent de large grimpant à
« pic, descendant de même, à peine frayé, coupé gros troncs
« d'arbres morts et tombés en travers du chemin. Nos guides Moïs
« sont en avant, le coupe-coupe à la main, coupant les branches par
« trop basses. On est obligé de grimper à pied, de s'arrêter souvent.
« Enfin, vers cinq heures, nous apercevons une petite clairière de
« l'autre côté du torrent que nous avons traversé, retraversé 20 fois.
« C'est le campement des Moïs, 4 ou 5 misérables huttes qui sont
« pourtant le salut. Nous traversons le torrent, qui là forme un rapide.
« La première journée est passée. Nous dînons au son d'une musi-
« que un peu discordance (paons sauvages, dont l'un d'eux vient tout
« près de nous) et autres hôtes de ces bois.

« Nous couchons dans la hutte du chef du campement. Elle est
« très basse et il faut s'y introduire en rampant, mais nos lits de camp
« sont étroits et dressés côte à côte.

« A la pointe du jour, et en qualité de « trésorier » de l'expédition,
« je fais venir le chef du campement et à l'aide de mes deux inter-
« prètes (annamite français et chef du village annamite voisin de la
« frontière qui baragouine tant bien que mal le Moïs») je tiens à ce
« dernier à peu près le langage suivant :

« Le grand Chef des Français a couché sous ta hutte, pour t'en
« remercier, il t'offre ce présent (1) tu achèteras quelque chose avec
« ça au village voisin.

« Grand étonnement du sauvage. Quoique âgé de 30 à 40 ans,
« il n'avait jamais vu de pièce de monnaie, il en ignorait totalement
« l'usage et ne se décidait pas du tout à la prendre.

(1) Une modeste piastre de 5 frs (elle valait 5 frs argent). (Note de l'auteur).

« Devant cet effacement auquel je ne m'attendais pas, je reprends
« à la question et je dis :

« Le Grand Chef des Français ayant couché sous ta hutte veut
« pour t'en remercier t'offrir un « cadeau », que veux-tu ?

« Après quelques hésitations, dues *uniquement* à la timidité, et à
« la discrétion, il se décide enfin et répond :

« Si on veut me faire un cadeau, voici ce qui me ferait un immense
« plaisir :

« — Une chemise et une marmite.

« Je n'avais bien entendu aucun de ces articles sous la main,
« j'en réfère aussitôt au Général, ajoutant : Décidément ces
« Sauvages » sont bien « sauvages ». Si nous en emmenions quelques-
« uns à Hué, ils nous verraient, verraient nos troupes, la Légation,
« auraient quelque idée de notre puissance, etc. etc. et surtout nous
« leur donnerions chemises et marmites.

« — Volontiers, me répond le Général, décidez-les, si vous pouvez.

« Je reprends donc la conversation avec le Chef du Campement et
« je lui propose de venir, lui et 3 ou 4 de ses compagnons jusqu'à Hué
« là on leur donnera 2 chemises et 2 marmites par tête.

« Joie intense, mais hésitations, frayeurs, etc. Palabres entre eux.
« avec le reste de la tribu. Enfin, d'une part, la convoitise, d'autre
« part, l'apparat tout pacifique de notre petite troupe, les décide et
« 4 d'entre eux consentent à nous accompagner.

« Entre temps, les femmes du village un peu apeurées la veille et
« dissimulées dans une hutte un peu écartée sortent et se montrent
« avec leur marmots.

« Le costume est toujours très sommaire, mais cependant un peu
« plus complet que celui des hommes ; le voici : bâtons dans les
« oreilles et la cloison nasale toujours, mais un carré d'étoffe sur les
« seins, abdomen nu, mais la ceinture est peut-être un plus large
« et porte en outre entre les jambes.

« Le lendemain était encore une journée semblable toujours en
« pleine forêt, sentiers toujours aussi ardues, on grimpe, on descend,
« de rocher en rocher. Le plus souvent le lit du torrent lui-même est
« l'unique voie frayée.

« On grimpe sur les montagnes, on les redescend, et on monte
« sur d'autres. On couche presque à la belle étoile sous un abri de
« feuillages élevé à la hâte par nos Moïs.

« Le lendemain, c'est le dernier jour de fatigues. Nous escaladons
« le Col de Cau-Hai, terme de nos travaux d'hercule ; toujours
« accompagnés de quelques Moïs qui veulent bien pousser jusqu'à
« Hué. Les autres ont demandé à retourner chez eux. Nous ne leur
« donnons pas de l'argent car ils n'en connaissent pas la valeur. Ils
« demandent quelques vêtements et quelques marmites. On en
« donnera à la députation qui vient jusqu'à Hué.

« Vers 1 heure après déjeuner et après une descente d'une dif-
« ficulté inénarrable, nous sortons enfin de la forêt, nous arrivons
« enfin, au petit fortin où est installée la douane annamite, et nous y
« trouvons les soldats annamites et les deux éléphants envoyés par
« le roi à notre rencontre. Le général grimpe sur un, moi sur l'autre,
« et après une demi-heure ou 3/4 d'heure de promenade à éléphant,
« nous faisons notre entrée à Cau-Hai, entrée triomphale ; (c'est
« épouvantable l'éléphant comme moyen de locomotion, brrr ! je ne
« recommencerais plus.) »

Nous arrêtons ici les extraits de la lettre du Capitaine Jullien à sa famille et nous les complétons comme il suit :

Si la promenade à éléphant n'est vraiment pas confortable, c'est que les sortes de « nacelles cubiques » en osier et sans siège dans lesquelles on s'introduit, et on s'accroupit, sont bien incommodes pour des Européens. Le moindre siège, ou la moindre sangle accrochée aux bords de la nacelle aurait amélioré considérablement la situation.

A Cau-Hai, nous abandonnâmes les éléphants et toujours accompagnés de nos 4 Moïs nous nous embarquâmes dans la petite chaloupe pontée qui devait nous transporter sur la lagune.

A peine était-elle en marche que les Moïs furent absolument *effarés*, de voir l'embarcation s'avancer sans rameurs apparents.

Ils couraient de tribord à babord, ne voyant pas l'hélice bien entendu et se demandant comment tout cela pouvait marcher.

Le reste du voyage est sans intérêt.

Ajoutons toutefois que nos Moïs considérés comme de véritables bêtes curieuses par les habitants de Huê, gênés par cette curiosité avaient grande hâte de regagner leurs montagnes.

Ils le firent, emportant les chemises et les marmites promises.



Planche CXXXIII. —Décoration remise au Lieutenant JULLIEN à Hué en 1884 à l'occasion du Couronnement de l'Empereur HAM-NGHI (Note du Général Jullien)



勤平

勤德

CONCLUSION

La conclusion du voyage fut très nette et donna lieu à un court rapport technique du Capitaine Jullien remis le lendemain à M. le Général Prudhomme. Il doit (?) se trouver dans les archives du Commandement à Hanoi (1).

Et tout cas, cette soi-disant route, ou tout au moins le trajet qu'on nous avait fait suivre, était aussi difficilement aménageable que le Col des Nuages. Il était aussi long, si ce n'est plus.

Il franchissait deux fois la frontière, la route du Col des Nuages paraissait préférable (2).

Le Général Prudhomme partageait entièrement l'avis du Chef du Génie. Aussi concluait-il immédiatement dans ce sens.

Dès que le rapport fut entre les mains du Général de Courcy, ce dernier en adopta les conclusions, et ordre fut donné d'entreprendre les études, le tracé et l'exécution de la route du Col des Nuages.

Cette mission fut confiée au Capitaine du Génie Besson qui venait d'arriver à Hué avec la mission du Colonel Brissaud (3).

Cette « Mission Brissaud » comprenait des officiers de toutes armes, elle était destinée à « former » une armée annamite en « Annam » petite armée (!) destinée à servir d'auxiliaire à nos troupes.

Les officiers composant cette mission, étaient encore sans emploi, aussi le Capitaine Besson accepta-t-il avec joie cette étude. La chefferie du Génie se bornait à lui procurer outils et travailleurs.

A notre époque, on appellerait cela « la chefferie de la route » organe temporaire et indépendant du service local du Génie.

On sait hélas comment périt malheureusement le Capitaine Besson assassiné au sortir de sa hutte à laquelle des Annamites révoltés avaient mis le feu (4).

Tous les sous-officiers du Génie qui l'accompagnaient et qui logeaient dans la même baraque furent tous assassinés sauf un

(1) Les machines à écrire n'étaient pas encore inventées, la chefferie du Génie de Hué absolument embryonnaire n'avait que bien peu de secrétaires, et je n'ai pas personnellement conservé de traces de ce rapport. (Note de l'auteur.)

(2) Cf. V. H. N° 3 – 1916. – H. Cosserat. Op. cit. pp. 297-299.

(3) Cf. Général Xxxx Op. cit. pp. 55-56.

Cf. B. A. V. H. N° 1 — 1926. — H. Cosserat. La mission militaire française de 1885 en Annam. pp. 51-68.

(4) Cf. B. A. V. H. N° 2 – 1925. H. Cosserat. Le drame de Nam-Chon (28 Février — 1^{er} Mars 1886). pp. 70-85.

Cf. B. A. V. H. N°1 — 1920. — H. Cosserat Op. Cit. pp. 95-103,

seul, parti la veille pour Hué, afin de rapporter de l'argent pris à la chefferie du Génie, et nécessaire à la paye des ouvriers. Ce sous-officier se trouvant ce jour-là auprès du Capitaine Jullien échappa au massacre.

Le Bulletin de Juillet-Septembre 1926 des Amis du Vieux Hué donne tous les détails désirables au sujet des études et travaux de la « Route ».

Cette question échappait au Service du Chef du génie du territoire, ainsi qu'on vient de le dire plus haut. Ce dernier était d'ailleurs absorbé entièrement par les travaux de cantonnement (on n'ose pas écrire casernement) entrepris sur tous les points du territoire de l'Annam où nous avons des troupes.

Ces « baraquements » ou ces « casernements » étaient d'ailleurs bien plus confortables qu'on ne pourrait le croire, car ils consistaient presque tous en anciens magasins à riz. Ces magasins à riz, ou les « casernes » de l'ancienne armée annamite, consistaient presque toujours en hangars couverts en tuiles toitures reposant sur des fermes en bois particulièrement bien soignées. Il suffisait souvent de construire des parois, et de cloisonner l'ensemble ainsi obtenu.

A titre documentaire, on signalera que la chefferie du Génie de l'Annam fut constituée avec tous ses services (gérance, etc..) vers la fin de 1885. Jusqu'alors le Capitaine du Génie Jullien était simplement « chargé du service et que le véritable Chef du Génie était à Hanoi, c'était alors le Capitaine du Génie Joffre ».

Mais devant les lenteurs des communications, sa tâche assez absorbante et variée à Hanoi, le Capitaine Joffre, proposa et obtint qu'il fut créé une « chefferie du Génie de l'Annam ». Le premier Chef du Génie fut donc le Capitaine Jullien. Au moment de son départ pour la France, (après 2 ans 1/2 de séjour) il fut remplacé momentanément par son lieutenant (Lieutenant Clavez) et très rapidement ensuite par le Capitaine Roques.

Les personnalités des Capitaines Joffre et Roques n'ont pas besoin de commentaires, on a été heureux de citer leurs noms en passant.

Epilogue. — Cette reconnaissance sur les frontières de l'Annam et du Laos eut un petit épilogue personnel pour le Capitaine Jullien.

Le Général Prudhomme qui voyait l'Empereur toutes les semaines d'une façon régulière, eut la pensée délicate de demander au Capitaine Jullien s'il serait heureux d'avoir une audience privée de l'Empereur.

La réponse n'était pas douteuse, et au jour fixé le Général Prudhomme accompagné du Capitaine Jullien fut reçu dans la salle d'audience, où une table était préparée pour prendre le thé.

Après les présentations d'usage, l'Empereur s'était assis à un bout de la table et ayant fait asseoir le Général à sa droite et le Capitaine Jullien à sa gauche, fit un signe au Ministre des Rites qui assistait à la cérémonie.

Ce dernier, passant, selon l'étiquette annamite, en se courbant devant l'Empereur, remit une boîte plate en carton au Capitaine Jullien.

Ce dernier — auquel on voulait faire une surprise — était assez embarrassé de sa boîte. Il enleva le couvercle sur un signe du Général, et y trouva un brevet et une décoration. Toujours embarrassé, il se passa lui-même cette décoration au cou et remercia très sincèrement Sa Majesté de l'heureuse surprise qui lui était réservée.

Après quelques minutes de conversation générale et après avoir pris le thé, l'audience fut levée.

*
• •

On trouvera ci-après :

¹ — Un dessin de cette décoration (plaque en or) (1) remise en somme en mains propres au destinataire par l'Empereur (c'était le propre père de celui qui est venu en France inaugurer la pagode édiflée au Jardin Colonial du Bois de Vincennes) (2).

² — Un dessin d'une autre décoration (dite la sapèque d'argent) remis en 1884 au Lieutenant Jullien, à l'occasion du couronnement de l'empereur Ham-Nghi, couronnement auquel il avait assisté aux côtés du Résident M. Rheinart.

(1) Décoration du Kim-Khánh. Cf. B. A. V. H. N° 4 — 1915 — Đàng-Ngọc-Oánh. Les distinctions honorifiques annamites, pp. 391- 406.

(2) L'Empereur Đổng-Khánh, père de feu S. M. Khải-Định, grand-père de S. M. Bảo-Đại, actuellement Empereur d'Annam.

MISSION

DU LIEUTENANT DU GENIE JULLIEN

EN ANNAM

de Juillet à Septembre 1884.

M. Patenotre ayant signé, au nom de la France, le 6 Juin 1884 avec l'Empereur d'Annam, un traité nous concédant un angle de la citadelle de Hué (1), le Résident Supérieur en Annam (à cette époque M. Rheinart, Administrateur des affaires indigènes de Cochinchine) demandait au Général Millot, Commandant des troupes au Tonkin l'envoi à Hué d'un officier du Génie pour organiser la dite concession.

Le travail consistait à séparer notre concession de la partie annamite par une clôture définitive et à y créer des baraquements pour un bataillon d'infanterie et deux batteries d'artillerie.

Le Directeur du Génie à Hanoi, — le Chef de bataillon du Génie Dupommier — proposa l'envoi du Lieutenant Jullien de la Section d'aérostiers.

Le premier traité de Tien-Tsin conclu après les prises de Bac-Ninh et de Hong-Hoa avait paru mettre fin aux hostilités et la Section d'aérostiers avait reçu l'ordre de se préparer à rentrer en France, le Lieutenant Jullien était donc disponible.

On verra un peu plus loin ce qu'il advint de ce premier traité de Tien-Tsin.

Le Lieutenant Jullien avait reçu l'ordre de partir par Qui-Nhon avant de se rendre à Hué.

Qui-Nhon qui avait été occupé autrefois, puis abandonné, venait d'être réoccupé par une C^{ie} d'infanterie de Marine, il s'agissait de remettre en état le casernement (baraques en planches pour la troupe et les officiers, et petit pavillon en maçonnerie devant servir

(1) Exactement 2 bastions de chaque côté de l'angle N. O. plus un « ouvrage à cornes » couvrant la courtine extrême Nord-Ouest et appelé par les Annamites « Mang-Ca ». (Note de l'auteur).

Cf. B. A. V. H. N° 4— 1916. P. Cantin. La Concession française de Hué de 1884 à 1889 ; projets de défense, réalisation, pp. 379-387.

d'hôpital qui n'avait jamais été achevé, il y manquait en particulier l'escalier conduisant à l'étage !)

Les travaux à faire étaient fort simples, et au bout de 15 jours de séjour le Lieutenant Jullien pouvait en passer la direction à l'un des officiers de la C^{ie} et partir pour Hué se mettre à la disposition du Résident Supérieur qui l'attendait avec une certaine impatience.

Le Lieutenant Jullien absolument seul débarqua à Tourane le 13 Juillet 1884. Il n'y avait aucun Européen, pas d'interprète annamite et la suite du voyage du Lieutenant Jullien s'annonçait comme assez difficile étant donnée la saison.

Par bonheur pour cet officier, le bateau qui l'avait amené à Hué, et qui, vu son tonnage, ne pouvait entrer dans le port de Thuan-An (port de Hué) avait débarqué à Tourane un assez volumineux colis, qui contenait une chaise à porteurs envoyée par le Président de la République, M. Grévy à l'Empereur Tu-Duc (1).

Pendant le voyage de France en Annam de la dite chaise à porteurs, l'Empereur Tu-Duc était mort, mais la chaise à porteurs voguait toujours.

Le Lieutenant Juillien n'ignorait pas la présence et la destination de ce fameux colis, qu'on ne pouvait songer à faire partir par la route du « Col des Nuages » étant donné son encombrement et son poids.

Le mandarin de Tourane fréta donc une jonque qui appareilla vers minuit et longea la côte d'Annam jusqu'à la lagune aboutissant à Thuân-An. Le Lieutenant Jullien lia son sort à celui de ce colis, et après 18 heures de navigation, il arriva à Thuan-An occupé par un détachement d'infanterie de Marine sous les ordres d'un Chef de bataillon. L'odyssée du voyage par mer du Lieutenant Jullien — très longue — pas très longue — mais un peu mouvementée — était achevée et une vedette à Vapeur le conduisit le lendemain 15 Juillet à Hué, où comme à Thuan-An, il était admirablement reçu.

Il n'y avait à cette époque à Hué, à la légation de France, que le Résident, son chancelier et un médecin. Quelques semaines plus tard, une compagnie bataillon du Thuan-An monta à Hué et cantonna dans des baraques aménagées auprès de la légation de France, sur la rive droite de la rivière, mais assez loin de la concession à organiser, qui se trouvant dans la citadelle était sur la rive gauche de la rivière.

(1) Cf B. A. V. H. N° 3 – 1924. – H. Cosserat. : Comment on écrit l'histoire : Réception du Colonel Guerrier à la Cour d'Annam le 17 Août 1884. p. 287.

L'emplacement de celle-ci, choisi d'après les indications du Capitaine d'artillerie de Marine (Capitaine de Rosbo, venu à Hué au moment de la signature du traité) n'était peut-être pas très heureux, mais, cette question sort du cadre de cette étude, et on n'insiste pas sur ce sujet.

Il s'agissait donc d'organiser cette concession et le plus vite possible.

Ainsi qu'on vient de le dire, le Lieutenant Jullien était absolument seul, la recherche d'un « Entrepreneur » de travaux ou de quelque chose d'approchant, les croquis même sommaires des baraques à édifier : la surveillance de leur construction ne laissa pas que de lui occasionner un travail assez ardu.

Un entrepreneur annamite fut trouvé grâce au bons soins d'un missionnaire (le Père Renaud de la Compagnie de Jésus, ancien élève libre de l'Ecole des ponts et chaussées, et, à ce moment là, Directeur d'un petit séminaire de prêtres indigènes qu'on venait d'organiser non loin de Hué.)

Un peu plus tard, le commandant des troupes à Thuan-An mit un sous-officier et un brigadier d'artillerie de Marine, l'un maçon, l'autre charpentier, à la disposition du Lieutenant Jullien et les travaux furent poussés avec toute la célérité possible.

En trois mois, la construction des baraques fut assez avancée pour que nos troupes puissent venir les occuper.

On ne s'étendra pas davantage sur ce sujet (1), mais le lecteur sera sans doute intéressé par le récit de quelques anecdotes ou incidents survenus au tours des travaux.

(1) Voir d'ailleurs la brochure publiée chez Berger-Levrault en 1889 sous le titre : Le Service du Génie au Tonkin par L. Kreitmann Capitaine du Génie — (pages 154 et suivantes).

Ce chapitre en a été rédigé à cette époque par le Lieutenant Jullien. (Note de l'auteur).

QUELQUES ANECDOTES RELATIVES AUX TRAVAUX ET A L'ORGANISATION DE LA CONCESSION DE HUÉ

Juillet-Septembre 1884

LE MUR DE CLOTURE DE LA CONCESSION

Le Lieutenant Jullien aurait préféré organiser une palanque solide, à l'aide de bois magnifiques qu'il avait sous la main. Le prince Thu-Yet, Ministre de la Guerre, ne voulut jamais s'y prêter. Après des palabres sans nombre, il fut convenu qu'on séparerait notre concession, du reste de la citadelle par un mur de briques, l'Annam fournissant les briques et le service du Génie édifiait le mur.

Que de réclamations, que d'entrevues pour avoir les briques à la cadence de l'avancement des travaux ! on en fait grâce au lecteur. On doit dire cependant que le prince Thu-Yet ne se montrait pas un discuteur hargneux, il était facile de l'intéresser. Voici par exemple une histoire dont il ne s'est jamais lassé.

Le Résident Supérieur, M. Rheinart ayant au cours d'une des entrevues, expliqué les bienfaits de la civilisation en particulier des routes carrossables et des chemins de fer raconta au Ministre que « les chemins de fer » étaient établis sur des plate-formes presque horizontales. Quand donc on rencontrait une montagne — et le prince Thu-Yet en voyait tant et plus non loin de Hué — on la perçait, on faisait un « tunnel ». Et même, ajouta-t-il un jour, pour aller plus vite, on commençait le tunnel par les deux bouts.

Le prince Thu-Yet avait pleine confiance dans la parole du Résident et il admettait la chose

Pourtant, il posa la première fois, une question judicieuse : Quelle est la largeur de ce tunnel ?

— Mon Dieu ! à peu près la largeur de la salle de réception où nous sommes en ce moment.

— Thia ! Thia ! c'est incroyable et on ne se manque pas en cheminant ainsi sous terre ?

— Non, nos ingénieurs sont très malins, ils ne se manquent pas.

— Thia ! Thia ! c'est vraiment extraordinaire et Thu-Yet prenait à témoin tous ses secrétaires, porte-pipes, porte-sabres, porte-éventails et il était dans la plus complète admiration.

On ne voudrait pas exagérer, mais c'est certainement plus de vingt fois que le Lieutenant Jullien accompagna pendant son séjour M. Rheinart chez le prince **Thu-Yet**, eh bien, dès que les affaires sérieuses étaient terminées, ce dernier, comme un enfant, demandait l'histoire du tunnel et chaque fois c'était le même enthousiasme, la même joie, grâce à laquelle le Lieutenant Jullien obtenait quelques milliers de briques de plus.

M. Rheinart voyant son succès avec le tunnel essaya bien de raconter quelques autres histoires, telles que le pont tournant sur la Penfeld à Brest, pour laisser passer les bateaux (immenses jonques très haut matées, disait-il à **Thu-Yêt**), mais elles ne furent pas redemandées.

Le tunnel encore et toujours le tunnel !

BARAQUEMENTS SUR LE PARAPET

Notre concession étant très éloignée et la rue du rempart enserrée entre le mur de soutien du terre-plein du parapet et des mares considérables qui avaient été créés uniquement pour fournir la terre du rempart, le Lieutenant Jullien dans un but hygiénique voulut placer les baraques d'une des batteries qui devaient occuper la concession sur le terre-plein du rempart. Ces terre-pleins étaient très larges et s'y prêtaient admirablement.

Mais à peine les travaux étaient-ils commencés que les ouvriers du génie étaient menacés des pires traitements s'ils continuaient à travailler dans ces conditions.

Ainsi le Lieutenant Jullien fut-il désagréablement surpris lors de sa visite quotidienne aux chantiers de les trouver un matin complètement désertés.

Le Résident protesta officiellement. La cour lui fit répondre que les lois du royaume défendaient à qui que ce fût d'habiter une maison plus haute que le palais du souverain, lequel ne possède en effet qu'un simple rez-de-chaussée bâti dans le réduit de la citadelle, mais élevé sur un terre-plein terrassé.

Les choses menaçaient de traîner en longueur lorsque le roi **Kiên-Phuoc** mourut subitement le 31 juillet. Au lieu de demander l'assentiment préalable du Résident de France, le Conseil des Ministres proclama empereur de sa propre autorité le jeune prince **Ham-Nghi**, gendre du régent **Tuong** qui s'était toujours montré l'adversaire acharné de l'influence française.

Devant cette violation du traité Patenotre, M. Rheinart réclama d'urgence l'augmentation de la garnison de Hué (1), Le Général Millot y envoya son chef d'Etat-Major, le Colonel Guerrier qui débarqua à Thuan-An le 13 Août avec le bataillon du III^e Régiment d'Infanterie et une batterie du 12^e d'Artillerie. Le gouvernement annamite se hâta de se soumettre. Le 17, le nouveau roi reçut l'investiture, solennellement, de la France ; le 23, le Colonel Guerrier et les troupes qu'il avait amenées repartirent pour le Tonkin. Dès le 16, les travaux de casernement de la Concession avaient été repris et se poursuivirent sans interruption.

Ils furent achevés vers la fin de Septembre et le Lieutenant Jullien put retourner au Tonkin et y prendre le commandement de la section d'aérostiers en Octobre.

Le Traité de Tièn-Tsin, auquel on a fait allusion plus haut, avait été déchiré par les Chinois (guet-apens de Bac-Lé sur la route mandarine au Nord de Kep) et les opérations de guerre ayant abouti à l'occupation de Lang-Son, venaient de reprendre.



(1) Voir le croquis de ces remparts dans l'ouvrage précité du Capitaine Kreitmann, page 159. (Note de l'auteur).

Cf. B. A. V. H. N° 3 — 1924. — H. Cosserat. Op. cit. p. 274 et suivantes.



何首烏

LE « HÀ THỦ Ô »

PLANTE DES RAJEUNISSEMENTS

par le D^r A. SALLET

Un jour, l'Empereur chinois Hoàng-Đê demanda à l'un de ses meilleurs médecins : « Serais-tu capable de changer la couleur de cheveux blancs ? — Certainement, répondit le praticien ayant charge, et si Votre Majesté le désire, je puis le lui prouver en rendant noirs les poils de ce chat blanc. Je connais des remèdes dont je puis garantir l'efficacité (1). » Et l'homme de science se mit tout aussitôt à transcrire un nombre imposant de formules.

Or, de ces formules, les unes atteignent la préparation de lotions ; plusieurs ont en vue celle de pommades et d'onguents ; en plus grand nombre, elles intéressent la composition de breuvages ou de pilules. Ces deux derniers modes laissent la conviction que les médecins d'autrefois, presque aux temps premiers des acquisitions raisonnées dans l'ordre des choses de la nature, cherchaient surtout à atteindre les traductions extérieures de la vieillesse, non pas par une action directement portée sur celles-ci, mais bien en les poursuivant dans leur origine. Toutes ces drogues fournissant médications internes étaient donc avant tout des médecines de rajeunissement.

Ces recettes, que Dabry et Soubeiran ont rapportées dans leur livre traitant de « La Médecine des Chinois » (2), sont tirées des plus vieux formulaires de la Chine ; car on a connaissance, à cause

(1) L'épisode est rapporté par Dabry et Soubeiran. — *La Médecine des Chinois*. — Paris, 1863, p. 298.

(2) Dabry et Soubeiran, loc. cit. pp. 298 et seq.

de ce pays, des plus anciennes choses qui ont été écrites sur la médecine, sur ce qu'elle a su et employé. Précisément, l'un des premiers ouvrages de médecine que l'on connaisse est le **Hoàng-Đê-Nội-Kinh 黃帝內經**, lequel traite des plantes utiles, de celles qui sont alimentaires et de celles qui sont médicinales (1). On estime que le **Nội kinh** fut écrit vers 2637 avant notre ère, époque où le roi **Hoàng-Đê** consultait son médecin sur la possibilité de redonner aux cheveux et aux barbes des tons foncés et rajeunis.

La plupart de ces formules vont avec un certain nombre de plantes qui se répètent fréquemment, se mêlent, s'allient ici, se perdent ailleurs, se compliquent parfois d'éléments plus nombreux, ou se réduisent à la simplicité de deux ou trois composants. Ces dernières sont rares ; déjà, en plein début d'exercice, la médecine chinoise connaissait l'art de compliquer mystérieusement les remèdes.

Le détail des éléments employés est simple et il ne comprend que les produits des flores indigènes. L'étude de toutes ces formules primitives seraient du plus grand intérêt pour l'histoire de la matière médicale du monde et resterait instructive souvent à l'occasion de certaines d'entre ces médecines dont les valeurs d'emploi ont été les premières reconnues.

On citerait ainsi : le ginseng, les racines de *Rehmannia*, les graines de *Pharbitis*, les *Phuc linh* (2) les racines d'*Asparagus*, les grains du fenouil, les galls du chêne, l'aralie palmée, les pivoines, les racines du *Lycium*, des rhizomes de fougères, la buplèvre, les fleurs de nélumbo, et puis des fruits d'iridée, des jujubes ou des noix etc. On faisait entrer les mélanges en décoction, mais mieux on écrasait l'ensemble voulu que l'on contractait sous forme de pilules ; les poudres étant rassemblées et rendues cohérentes par du lait, le plus souvent lait de femme auquel il était permis de substituer à l'occasion, mais pour résultat côté comme inférieur, du lait de vache ; ou bien par du miel, des eaux de gingembre, etc.

Mais parmi toutes les plantes dont l'usage était recherché, s'employant indifféremment en pilules ou en boissons, médecines s'excluant des préparations externes, la plus considérée, la plus citée est le **Hà-Thủ Ô**.

(1) On attribue le « livre médical de **Hoàng-Đê** » à l'empereur lui-même ayant le concours autorisé du médecin **Hiên Bà Ky 軒伯岐**.

(2) C'est un champignon souterrain : *Pachyma cocos* Fries

Les correspondances établies pour les choses de Chine désignent assez souvent ainsi une renouée, le *Polygonum multiflorum*, Thunb, des Polygonées. Celles qui valent pour les choses d'Annam désignent expressément le *Tylophora ovata*, Hook. des Asclépiadacées, qui fait appellation scientifiquement établie pour le classement à l'*Apocynum Juventas* des anciens auteurs qui est celui des désignations de Loureiro. Ce vieux synonyme reste encore employé parfois, malgré l'erreur dans le classement.

Car l'ancien nom précise les vertus qui sont accréditées sur la plante et que Loureiro relevait dans la tradition médicale ramenée à son temps : « Virtus. Creditur a medicis indigenis, plantae hujus radicem ita spiritus animales recreare, ut longo ejus usu, homines senescentes ad juventutem redeant. Idem sentiunt Sinenses de plantâ *Ho seu u*, quam eamdem esse estimant : sed mihi obvia non fuit, ut examine botanico pro baretur. Radix autem quâ usus sum, formam habet à Cochinchinensi diversom » (1).

Ainsi déjà le Hà Thủ Ô chinois offrait à l'examen d'un botaniste de la fin du XVIII^e siècle des racines différentes de celles du Hà Thủ Ô d'Annam. Il en est encore ainsi et plus ordinairement : les racines vendues ici sur provenance de Chine sont presque toujours différentes de celles de notre *Tylophora*. Je dis : presque toujours, car la « plante de jeunesse » de Loureiro n'est pas une inconnue pour les pays chinois ; je rappelle l'autorité de Dabry de Thiersant et de Soubeiran à cet effet (2) ; la liste des médecines exportées par le port de Kiungchow (p. 396, n° 51), spécifiant que les racines en sorties sont tirées de la province de Honan, etc.

Au surplus, les marchands de médecines en Annam, même chinois, considèrent davantage le produit annamite et l'estiment plus actif que celui que l'on peut importer. Mais l'un et l'autre ont les mêmes vertus.

On récolte du Hà-Thủ Ô en Annam suivant les besoins. On va le

(1) Loureiro, *Flora Cochinchinensis*. Lisbonne, 1790. p. 157.

« La plante a des vertus. Les médecins indigènes s'imaginent que sa racine a pouvoir de recréer les esprits animaux de telle sorte que, sur un emploi prolongé, les hommes, qui vieillissent reviennent à la jeunesse. Ainsi l'estiment de leur côté les Chinois à l'occasion d'une de leurs plantes qu'ils nomment *Ho sseu u* et qu'ils croient être la même. Je ne l'ai point vue, pour le prouver par un examen botanique. Mais la racine que j'ai tenue de celle-ci a une forme différente de celle de la Cochinchine. »

(2) Dr L. Soubeiran et Dabry de Thiersant, *La matière médicale chez les Chinois*. Paris, 1874, p. 177. Ces auteurs disent que cette espèce croit dans le **Kiang-Sou**, le Chan-Tong et le **Kouang-Si**. Ils désignent la plante : *Apocynum Juventas*.

prendre dans les parties boisées qui affrontent la montagne ou qui s'élèvent sur les premiers contreforts de la grande chaîne annamitique. Cependant il semble mieux adapté aux frontières occidentales des provinces du Centre et du Nord-Annam.

J'ai relevé pour une étude particulière les observances de récolte des espèces végétales qui interviennent en médecine et quelques rites de préparation ; j'ai pu noter certaines prohibitions dont le commentaire pourrait être curieux. Dans notre pharmacopée d'Europe nous envisageons d'assez nombreuses incompatibilités entre éléments du droguier, dont la cohabitation dans une même préparation peut entraîner des modifications chimiques et la création de substances neuves dangereuses. Ici, ce sont moins des incompatibilités que des antipathies ou, plus exactement, des répugnances et ceci rend mieux le sens, l'esprit des prohibitions, le rite transmis : il est des médecines qui répugnent au feu, il en est qui répugnent au fer, d'autres aux deux métaux, fer et bronze et j'estime à cause de cela qu'il s'agit de très anciennes médecines, des plus vieilles, celles qui doivent être survivances des premières manifestations d'une thérapeutique naturelle, presque spontanée, établie sur des observations vives ou sur une sorte d'intuition. Or le Hà Thủ Ô, plante ramenant la jeunesse, redonnant la vigueur, effaçant les marques de l'âge, plante d'un mérite général infini, répugne impérieusement aux métaux. On court à sa récolte emportant avec soi les pieux en bois qui sont destinés à dégager les racines. Ces racines sont débarrassées des éléments que l'on estime malsains à l'aide de couteaux en bambou spécialement confectionnés pour ce fait.

Le *Tylophora ovata*, Hook, porte des noms vernaculaires qui s'éloignent entre eux suivant les provinces. On n'ignore généralement pas l'appellation sino-annamite, que l'on réduit assez fréquemment en Thủ Ô. 首 ..%. Dans le Quảng-Trị, on dit : cây giạ giạ đặng, (Cửa-Tùng)(1) ; dans le Nghệ-An, j'ai relevé l'appellation plus élémentaire, parce qu'elle répond à une destination, de Củ sũa bò (2) ; on dit qu'elle active la sécrétion lactée chez les vaches. Mais dans le Quảng-Nam, on utilise la forme chinoise complète : Hà Thủ Ô 何首烏.

(1) Dạ giao đặng 夜交藤 Nom qui tient son origine d'une croyance. Les Annamites disent : Il existe deux lianes de la sorte, la liane mâle et la liane femelle ; leurs rapprochements se font durant la nuit. C'est donc « la plante-liane qui s'accouple aux heures nocturnes ».

(2) « Racine pour le lait des vaches ».

Car il existe une légende à l'origine de l'emploi de la plante ; je l'ai entendue pour la première fois de la bouche d'un médecin les plus réputés de l'Annam, dans le Hà-Tĩnh (1), et depuis, sur quelques variantes, j'ai retrouvé le même thème dispersé en Annam.

On dit: Un homme aux cheveux gris partit un jour vers la forêt. Il s'arrêta à côté d'une touffe buissonnante, auprès de laquelle des racines saillaient du sol. Il en prit, les goûta, insista sur ce goût et en mâcha davantage ; puis il s'endormit. Son retour étonna les siens, car ses cheveux et sa barbe, jusqu'à ses sourcils en partie décolorés le matin, avaient repris la couleur noire d'autrefois. Cet homme, dont le prénom fut oublié, portait le nom de Hà. La plante indique la chose : c'est « celle qui a rendu noire la tête d'un M. Hà » (2).

La plante représente un arbrisseau-liane des Asclépiadacées ayant place-type dans la tribu des Tylophorées, sous-famille des Cynanchoïdées. Elle produit un latex comme les autres sujets de la famille, et elle agit sur ce latex sans doute, qui, ainsi que celui des voisins,

(1) Il est à la tête de la composition d'un ouvrage en 16 volumes écrit sur la matière médicale annamite, livre très prisé, dont il existe un certain nombre de copies et auquel j'ai fait appel bien des fois. C'est le *Trung Việt dược tính hợp biên*. 中越藥性合編

Le Hà Thủ ô est étudié dans le 2^e volume de l'ouvrage.

(2) Je fais intervenir cette variante qui mêle dans un même récit la légende justificative de l'emploi et celle qui se tient à l'origine d'un des noms populaires de la plante en Annam, malgré que ce nom relève du sino-annamite. Je la tiens de M. Huynh-Mau, d'une pharmacie chinoise de Faifo, qui me l'a transcrite.

« Un homme âgé, d'un nom de famille 何 (Hà), remarqua que les rameaux flexibles des Hà Thủ Ô voisins, s'entrelaçaient chaque nuit, et, semblait-il, avec tendresse, prit l'idée d'en arracher et d'en préparer avec les racines une potion qu'il absorba.

Et presque aussitôt, il s'aperçut que ses cheveux, ses moustaches et sa barbe, blanchis par les années, étaient redevenus noirs ; en même temps un sentiment nouveau d'ardeur jeune le prenait tout entier.

L'homme continua l'usage de cette boisson aux résultats aussi imprévus qu'inespérés : il prit femme dont il eut, malgré son âge réel, plusieurs enfants ».

Mon correspondant ajoute que le Hà Thủ Ô porte saveur amère, qu'il est de nature légèrement tempérée et qu'on l'emploie dans la stérilité et la faiblesse sénile, car il est tonique et approdisiaque. Il serait utile dans les anémies, les affections épuisantes (dysenteries et fièvres).

vaut peut-être par des glucosides mais surtout par des résines. Nous savons qu'un Tylophora, qui vient de l'Inde, porte un alcaloïde, c'est le *T. asthmatica* Wight. et Arn. ayant des propriétés émétiques. (L. Beille). Ces plantes ont parmi les genres immédiatement voisins celui des Marsdénia dont l'une des espèces a valu l'excellent *Condu-rango*. Le groupe-tribu des Tylophorées est extrêmement accusé dans la flore indochinoise et il compte un très grand nombre de parasites arboricoles ou d'épiphytes francs : Ceropogia, Hoya, Stapelia, atteignant indifféremment la majeure partie des espèces de la forêt.

La Flore Générale de l'Indochine de H. Lecomte a donné la description du *T. Ovata*, Hook. au Tome IV, p. 113.

Voici un des modes de préparation utilisés en Annam et qui vaut tout aussi bien pour l'espèce annamite : Hà Thủ Ô nam, que pour l'espèce du Nord.

Des racines ont été levées avec les observances rigulières qui font employer l'outil de bois. On enlève alors avec une lame de bambou les fibres médullaires qu'il serait mauvais de faire participer à la préparation : on les rejette. Quant à la quantité de racines à utiliser, elle est indifférente, ou mieux elle doit être abondante, car plus la masse recueillie est importante, meilleure est la qualité de la préparation. On fait macérer les racines qui ont été fragmentées, dans l'urine d'un jeune garçon sain, durant une nuit entière ; on lave ensuite proprement et l'on fait séjourner ces racines lavées, durant deux jours, en pleine eau pure. Retirées de cette eau, elles sont plongées, pour deux nouvelles journées, dans de l'eau ayant servi au lavage du riz avant cuisson (*Nưóc gạo*). On lave encore.

Tout ce qui précède est la première partie de la préparation, c'est l'ensemble des manipulations à froid.

Les racines ainsi lavées, détrempées en séries, sont déposées dans une marmite aplatie en terre, on désigne le genre en dialecte du haut Quảng-Trị *cáitrách* (1), aux racines, on ajoute une grosse poignée de haricots noirs en grains (*đậu đen*) ; le tout est recouvert d'eau et l'on porte à une ébullition qui doit être maintenue jusqu'à cuisson franche des haricots. On retire du feu, on rejette l'eau de la cuisson, et, successivement, un par un (on dit : *lặt* en annamite) les grains de haricots sont enlevés. On fait alors sécher les racines ainsi débarrassées, en plein soleil, durant une journée.

(1) Se dit en annamite plus généralement : *cáitrách*.

On recuit le lendemain, d'autres **đậu đen** faisant témoins pour la cuisson. La manœuvre est absolument semblable à celle de la veille. Durant neuf jours, l'opération sera renouvelée.

Sur un dernier séchage, on pile les racines et avec la farine obtenue, mélangée à du miel, on prépare des pilules dont on fait usage ainsi et autant qu'il plaît (1).

Seulement la prise de ce médicament comporterait quelques prohibitions alimentaires (ainsi les oignons, les poissons sans écailles, le sang des animaux) et il faudrait sans doute en voir la raison dans de vieux gestes rituels perdus. Dans les villages du **Nghê-An**, il est dit que l'usage prolongé des racines de **Hà Thủ Ô** déchausse les dents et les ébranle, croyance qui me semble être spéciale à la région désignée.

Le **Hà Thủ Ô** se prépare également en décoctions pour lesquelles on utilise les racines traitées suivant le mode décrit plus haut.

Mais sous quelle forme qu'il plaira, cette médecine est considérée essentiellement pour les vieillards et les défaillances séniles ; elle est corroborante et tonique sur la grande croyance admise. Le **Bản thảo cương mục** 本草綱目 (écrit sous **Khang-Hy**) lui attribue « la plus merveilleuse puissance pour conserver à l'homme une jeunesse prolongée, avec tous ses avantages portés au suprême degré » (2).

Les livres chinois, les livres d'Annam s'acquittent vis-à-vis de la plante d'un même tribut de louange, et **Mgr Taberd** commente ainsi la croyance de son époque : « Créditor a medicis indigenis longo ejus usu homines senescentes ad juventutem redire ». C'est l'explication de **Loureiro** transposée et à peine démarquée.

Les médecins d'aujourd'hui partent pour attribuer des vertus semblables à la plante et appuient particulièrement sur l'action qu'elle possède envers le système pileux. Pour le plus grand nombre, elle rajeunit le poil et excite sa repousse rapide, *elle le colore* suivant une croyance à laquelle je ne puis apporter que l'approbation des médecins d'Annam que j'ai approchés et questionnés, témoignage d'estime insuffisant au point de vue scientifique. Je me borne à citer.

A **Hòa-ô**, dans la proximité de la montagne du Col des Nuages, le paysan lui donne le nom de **đà giao đen** (3) et l'utilise sur les conseils des médecins de son voisinage contre les pelades et les chutes de

(1) J'ai recueilli cette préparation à **Cửa-Tùng**.

(2) Cité par **Soubeiran** et **Dabry** de **Thiersant**, *La matitre médicale chez les Chinois* p. 177.

(3) **Đèn** variation de dialecte pour **đăng** (liane).

cheveux. Un médecin de la région de **Tamkỳ** porte confiance au **Hà Thử Ô**, par l'emploi duquel il a obtenu non seulement des modifications d'état dans des cas de sénilité, mais encore la recoloration de chevelures.

C'est une étude ; mon rôle ici est de signaler un produit, ses détails, son emploi, la confiance qui lui est faite.

On dit encore qu'il guérit les ulcères et les pustules, sans doute en régénérant l'état général. A **Vĩnh**, la plante tient pour un usage dans la vétérinaire populaire, grâce auquel on augmenterait la sécrétion lactée chez les vaches et les autres bêtes domestiques.

Sans doute les croyances qui entourent la « plante de jeunesse » en honneur dans nos régions, sont-elles résultantes de l'étude constante et angoissée des humains à la poursuite du problème des jeunesses prolongées et de la pérennité des forces. Chaque peuple aura pensé en atteindre la solution et certaines des anciennes civilisations, estimant avoir acquis la plante idéale et magnifique, dispensatrice des biens de l'intelligence et du corps, ont fait de cette plante un aliment divin, infusant à ceux d'en-haut un infini de bienfaits dont elle laissait s'échapper des parcelles allant au profit des humains qu'elles atteignaient. C'est pourquoi Zoroastre installa le culte de la plante-Dieu, le *haoma*, introduit dans la religion des mages, sur une restauration de rites bien vieux et oubliés en pays bactrien (1).

Car il était dit : C'est le *haoma* qui fait croître le monde, qui éloigne la mort ; il est bon et guérisseur et l'on attend de ses vertus innombrables « la sagesse, la force et la victoire, la santé et la guérison, la prospérité et la grandeur ; la force de tout le corps et la science universelle ». Le *haoma* a été considéré dans le *Zend-Avesta* comme médecine végétale à peu près unique, étant donnée la valeur de son rôle omnipotent en face des misères humaines (2).

De même a valu, dans l'Inde, une plante dont le culte atteignit l'importance de celui rendu au *haoma* iranien. Il s'agit ici du *soma*, le Soma, seigneur des plantes et créateur des dieux. Ainsi que le premier, il apportait au Ciel la liqueur des libations ; il enthousiasmait

(1) **ChJb** — *Les plantes dans l'Antiquité et au moyen-âge*. T. II, Paris, 1904, p. 152.

(2) Ch. Joret. *loc. cit.* p. 165.

les Rishis qui s'imaginaient, ayant bu le breuvage, tenir de sa gloire le fait de l'immortalité et l'accès à la lumière (1).

*
* *

J'ai cité ces exemples de pays proches de notre Extrême-Asie, sans comparaison culturelle possible avec notre plante d'Indochine qui, je le crois, n'a jamais été touché par aucun. Cependant elle a eu pour tous des espoirs identiques, espoirs en une jeunesse poursuivie à travers le temps et sur sa même valeur.

Mais j'en ai appelé également à ces deux plantes d'Asie, génératrices de la vie et des forces, parce que l'une et l'autre ont été attribuées par certains auteurs aux Asclépiadées de même que notre *Ha thú ò* d'Annam. D'après J. Darmesteter, le haoma proviendrait de *l'Asclepias acida* (2) ; le soma hindou serait le *Sacrcostemma viminalis* (3), d'une série proche de la même famille : toutes les deux, nécessairement, étant plantes à suc.

*
* *

On pourrait souligner d'autres productions végétales de l'Annam ayant des vertus analogues à celles du *Hà-thú ò* : les graines de la Sensitive (*Mimosa pudica* des Légumineuses-Mimosées) qui fournit par ses graines un extrait fortifiant, agissant aussi bien sur l'esprit que sur le corps (4) ; les grains d'un maïs noir (5), etc. Mais mon but d'étude n'envisageait que le *Hà thú ò*, plante de rajeunissement d'Annam, dont les détails empruntent à un chapitre qui pourrait être immense. Cependant il ne traiterait que des produits locaux ayant trouvé une utilisation plus ou moins valable dans la lutte s'exerçant entre le désir de vivre, l'espoir de se manifester et la crainte humaine éternisée vis-à-vis des misères de l'âge, de la maladie, et vis-à-vis de la mort.

(1) Ch. Joret. *loc. cit.* p. 565.

(2) Ch. Joret. *loc. cit.* p. 155.

(3) Ch. Joret *loc. cit.* p. 559.

(4) *Tiệt nữ cao* 節女膏 ou *Trinh nữ cao* 貞女膏. Il rajeunirait les tons des cheveux et des barbes.

(5) *Hắc hỏ ma tử* 黑胡麻子. Les feuilles peuvent servir pour des décoctions utiles aux lavages de la tête.





LES BATIMENTS DU PALAIS DE HUE

par A. LABORDE

Administrateur des Services civils.

D'une façon générale, on ne connaît du Palais de Hué que les quelques bâtiments dont la visite est couramment autorisée par le Gouvernement annamite ; on ne retient guère de cette visite que le souvenir du Ngo-Môn, de la Salle du Trône et du Phụng-Tiên où sont réunis quelques jolis bibelots, mais on ne peut avoir qu'une faible idée sur les nombreuses autres constructions qui composent l'ensemble du Palais dont la plupart d'ailleurs sont en fermées dans l' « Enceinte interdite ».

Par le plan que je sou mets aux lecteurs du Bulletin, je vais essayer de combler cette lacune ; je ferai remarquer toutefois que ce plan, qui n'est que copie d'un plan annamite, est antérieur à 1916 et que depuis l'avènement de S. M. Khải-Định, beaucoup de changements ont probablement été apportés dans le nombre et dans l'affectation de ces bâtiments.

Ce modeste travail n'aura, je le reconnais, qu'un bien petit intérêt documentaire, mais peut-être, à ce dernier titre, pourra-t-il trouver petite place dans les archives de l'Association des Amis du Vieux Hué.

* * *

Commençons par le Sud, orientation rituelle des principales de ces constructions :

N ° 1 — *Mā-Khái-Sở* (馬廐所) *Ecuries Royales.*

N° 1 bis — *Pháo-Xuông-Só* (砲廠所) Hangar des *Canons Génies* (I).

N° 2. — *Ngọ-Môn* (午門) *Porte du Sud Exact*. C'est la majestueuse entrée d'honneur du Palais surmontée de la grandiose tribune où trône l'Empereur lors des spectacles de gala. Tout a déjà été dit sur ce monumental Mirador. Pour ma part, j'ajouterai simplement qu'à l'étage au-dessus de la tribune, se tient la Salle réservée aux Dames du Palais ; on y accède par un escalier discret, et ces dames se dissimulent au public derrière un grillage de bois finement sculpté.

Je ferai remarquer aussi un écho curieux sous la voûte du milieu (côté intérieur) et j'attirerai l'attention sur ces voûtes qui sont blindées de superbes plaques de cuivre.

N° 3. — *Kim-Thủy-Kiều* (金水橋) *Pont des Eaux d'Or*. Il sépare deux petits bassins dallés, émaillés de nénuphars. Le Roi seul y pouvait passer.

N° 4. — *Đại-Triều-Nghi* (大朝儀) *Esplanade des Grands Saluts*. Vaste quadrilatère où les Mandarins tous en groupe viennent saluer le Roi, les jours de grande solennité. On y remarque à l'entrée, à gauche et à droite, sous vitrine, les Lions dorés (Ki-Làn 麒麟), censeurs du protocole, et sur les larges gradins, les neuf stèles de pierre qui indiquent la place des fonctionnaires des neuf grades de mandarinat. Les Fonctionnaires civils à gauche par rapport au Trône et les militaires à droite, en grande tenue de soie multicolore avec bonnets, ceintures, bottes et ailes, s'y prosternent front à terre sous le commandement d'un maître de cérémonie, devant l'Empereur qui trône, tel une idole, dans le Palais Thai-Hoà ouvert à larges portes.

N° 5. — *Thái-Hoà-Điện* (太和殿) *Salle du Trône*. Immense salle dont le plafond finement ouvragé repose sur des colonnes énormes de bois rouges et or du plus bel effet. Dans un silence impressionnant on aperçoit, seul au milieu de cette vaste pièce, le Trône scintillant de dorures.

* * *

On remarquera, sur le plan que les bâtiments principaux, ceux qui, en principe, sont réservés au seul usage du Roi, s'échelonnent sur la ligne médiane Sud-Nord. On remarquera également qu'il existe

(1) *Canons-Génies* — Voir Bulletin Vieux Hué, 1^{re} année, n° 2, par H. Le Bris. (Cette étude est établie sur ces plans antérieurs à 1916). (Note du Rédacteur).

une deuxième enceinte intérieure qui détermine la « Cité interdite » uniquement réservée à la maison intime du Roi, où nul étranger ne pénètre.

N° 6. — *Đại-Cung-Môn* (大宮門) dite *Grande Porte Dorée* qui clôt l'enceinte réservée. Elle est sise immédiatement derrière la salle du Trône, qui, elle, est à l'extérieur de la Cité interdite.

Sur le même palier, à gauche et à droite, sont des salles d'attente où les Mandarins, avant de franchir le *Đại-Cung-Môn* ou d'aller se prosterner devant le *Thái-Hoà*, revêtent leur robe de cérémonie (6 bis, 6 ter).

N° 7. — *Cần-Chánh-Điện* (勤政殿) *Salon du Roi* que l'on aperçoit après avoir franchi la Grande Porte Dorée. Sa Majesté y reçoit aujourd'hui les visites officielles. Elle s'est plu à réunir dans ce salon de fort belles choses, dont l'ensemble quoique hétéroclite, est curieusement joli. On y trouve mélangés en effet, des meubles et des objets d'art de divers pays, de divers styles dont l'anachronisme ferait grincer un artiste trop délicat.

C'est là également que se tiennent les audiences solennelles et que sont organisées les fêtes de nuit où souvent est conviée la population française.

N° 8. — De chaque côté du *Cần-Chánh*, deux corps de bâtiment *Tā-Vu, Hừ-Vu* (gauche et droite) réservés aux Mandarins de la Cour qui, tour à tour, sont de garde au Palais. Aujourd'hui, une de ces salles est aménagée à l'européenne et sert de salle à manger pour les grandes réceptions officielles. On y voit exposés quelques vieux bleus et polychromes ainsi que de magnifiques Sèvres français présents diplomatiques de diverses époques.

Tout autour du *Cần-Chánh* se placent :

N° 9. — *La salle du Conseil Secret. Cơ-Mật-Phòng* (機密房),

N° 10. — La salle réservée aux Archives d'Etat, *Đông-Các* (1) (東閣).

(1) *Đông-Các*. — On remarquera que les Noms des Palais N° 7, 10, 11 et 12, qui sont des palais d'Honneur rappellent par leur nom les quatre grandes dignités réservées aux 4 plus hauts Mandarins de la Cour, les 4 Colonnes qui aident le Roi à soutenir le lourd pouvoir de l'Empire.

Dans le palais *Đông-Các*, se tient également le bureau des secrétaires du Roi, le *Nội-Các* où passent toutes les pièces d'ordre public qui émanent de S. M. ou lui sont destinées ; tous les originaux signés de la main du Roi y sont jalousement retenus et classés, l'écriture du Roi ne devant pas sortir du Palais ; à l'extérieur on ne doit avoir que des copies.

N° 11. — La salle réservée aux Affaires militaires, *Vo-Hiên-Điền* (武顯殿).

N° 12. — Le siège des réunions ordinaires de la Cour, *Văn-Minh-Điền* (文明殿).

Jusqu'ici tous les bâtiments n'intéressent que la vie purement officielle de l'Empereur. Nous allons pénétrer maintenant dans sa vie intime.

N° 13. — *Càn-Thành* (乾成). Ici, nul étranger n'est admis sous quelque prétexte que ce soit. C'est le principal appartement privé de Sa Majesté qui par des galeries (N° 14.) est en communication avec tous ses familiers.

Tout autour de lui se trouvent en effet :

N° 15. — *Khôn-Thái-Điền* (坤泰殿), habitation de la première Reine.

N° 16. — *Trinh-Minh-Điền* (貞明殿), habitation des Phi (Concubines de 1^{er} et 2^e degré).

N° 17. — *Đoan-Trang-Viện* (端莊院) } Logement des *Cung-Nhơn*

N° 18. — *Đoan-Huy-Viện*. (端徽院) } (1) (simples femmes du Palais non encore titrées).

N° 19. — Logement des *Tân*, Concubines de 3^e et 4^e degré.

N° 20 — Le Roi y a sa salle de repos et d'étude, *Dưỡng-Tâm-Điền* (養心殿), « Palais où le Roi élève son cœur ». Cette salle communique avec un beau jardin *Thiệu-Phương-Viên* (紹芳園) (20 bis).

N° 21. — *Nhật-Thành-Lâu* (日成樓), jolie et coquette construction en forme de belvédère.

N° 22. — Logement du prince héritier, *Quang-Minh-Điền* (光明殿).

N° 23. — *Minh-Viễn-Lâu* (明遠樓). Il existait là un mirador bâti sur un tertre élevé d'où l'on pouvait admirer le paysage

(1) Les femmes du Palais sont en effet titrées de 9 degrés.



Planche CXXXV. — La porte du Ngọ - Môn, Entrée du Palais Impérial.



Planche CXXXVI. — Ensemble du Palais Impérial.
Vue prise du point le plus élevé du Cavalier de la citadelle.

d'alentour (1). Depuis il a fait place à la maison construite à l'européenne où S. M. reçoit assez souvent des visites individuelles. C'est le bâtiment qu'on appelle aujourd'hui le *Kiến-Trung* (建中).

N^o 24. — *Dưỡng-Chánh-Đường* (養正堂) Logement des princes.

N^o 25. — *Cần-Tín-Ty* (謹信司) Direction des affaires intérieures. C'est un bureau pour les secrétaires tout à fait particuliers de S. M. ou des Reines-Mères. Ce bureau gère la liste civile et assure la bonne marche des services intérieurs du Palais.

N^o 26. — *Tiên-Trượng* (仙杖) où se rangent les bâtons rouges (sorte d'insigne que porte le mandarin chargé d'une fonction rituelle en lieu et place du Roi).

N^o 27. — *Thái-Y-Viện* (太醫院) Bureau des médecins de la Cour.

N^o 28. — *Thị-Vệ-Trực-Phòng* (侍衛直房), maison militaire du Roi. Là se tiennent les mandarins militaires attachés à la personne de S. M. et ayant à leur tête un *Thống-Chê* qui est en quelque sorte le « Commandant du Palais ».

N^o 29. — *Ngự-Y-Viện* (御醫院) Médecin particulier du Roi.

N^o 30. — *Thượng-Thiện* (尚膳) cuisine royale,

N^o 31. — Théâtre royal, salle de fête, *Duyệt-Thị-Đường* (閱是堂).

N^o 32. — Réservé aux danseuses, *Tĩnh-Quan-Đường* (靜觀堂).

Au N^o 33. — Nous voyons une grande pièce d'eau, « Lac où le Roi pêche à la ligne », *Đieu-Ngu-Đình* (釣魚亭), et sur ses bords. le grand jardin royal N^o 35 sur lequel s'élève un " Belvédère pour la lecture " *Thái-Bình-Ngự-Lãm-Thơ-Lâu* (太平御覽書樓) et où sont édifiées les petites pagodes de *Hoàng-Ân* (皇恩寺), de *Tuy-Quang* (翠光寺) (N^o 37) et de *Thành-Hoàng* (城隍祠) (N^o 38) et un petit pagodon avec stèle (N^o 34).

(1) *Minh-Viên-Lâu*. — Le *Minh-Viên-Lâu* qui existait autrefois avait été construit en 1827 sous *Minh-Mạng*; il comportait 3 étages et était surmonté d'une boule de jade. Le trône était placé à l'étage supérieur de façon à être plus près du Ciel. On y pouvait voir très loin. Chanté par *Minh-Mạng* qui affirmait pouvoir suivre de là le mouvement des étoiles *Tât* et *Co* qui régissent le vent et la pluie.

N° 39. — Portes Nord *Nghi-Phụng-Môn* (儀鳳門).
et *Tường-Loan-Môn* (翔鸞門).

N° 40. — Jardin *Trực-Phương-Viên* (直方園).

N° 41. — *Đông-Kinh* (東京) bâtiment, modèle tonkinois construit par Thành-Thái.

N° 42. — Porte du Jardin sacré, *Thượng-Uyển-Môn* (上苑門).

N° 43. — Porte Est *Hưng-Khánh-Môn* (興慶門).

N° 44. — Porte. *Cấm-Uyển-Môn* (禁苑門), porte du jardin réserve.

Nous avons fait connaissance avec tous les bâtiments qui sont encerclés dans l'Enceinte interdite limitée sur le plan par une ligne rouge.

Au Sud-Est de cette Enceinte nous trouvons :

N° 45. — Casernement des soldats dits *Túc-Vệ* (宿衛), Gardes du Palais.

N° 46. — Hangar des char royaux, *loan-Giá-Tra* (鑾駕寨).

N° 47. — Casernement des *Cấm-Y* (錦衣寨) Gardes du Palais.

N° 48. — A l'angle Sud-Ouest du Palais nous voyons une porte à trois ouvertures dite Tam-Quan qui donne accès aux temples dédiés aux ancêtres de la dynastie.

N° 49. — Principal temple dit *Triệu-Miêu* (肇廟) où on célèbre le culte de Nguyễn-Kim, le premier ancêtre, connu sous le nom posthume de *Triệu-Tổ-Tinh-Hoàng-Đê* (肇祖靖皇帝).

N° 50. — Le temple *Thái-Miêu* (太廟) où on célèbre le culte de Nguyễn-Hoàng, premier Chúa ou Seigneur du Sud, fils du précédent et dont le nom posthume est *Thái-Tổ-Gia-Dũ-Hoàng-Đê* (太祖嘉裕皇帝); c'est l'ancêtre qui permit aux Nguyễn d'atteindre au pouvoir Royal. Dans le *Thái-Miêu*, se trouve également un autel pour chacun des autres Chúa ou Seigneurs du Sud qui ont régné à Hué jusqu'à la révolte des Tày-Sơn et l'arrivée des Tonkinois dans la Capitale des Nguyễn.

N° 51 et 52. — Pagodes dites du culte secondaire élevées à la mémoire des grands serviteurs qui ont collaboré à l'avènement de la dynastie (1).

(1) Les associés de gauche et de droite au culte du temple dynastique *Thái-Miêu*. Voir Bulletin des A. V. H. année 1914, pages 395 et suivantes, par L. Sogny. (Note du R.)

N° 53. — Porte à belvédère dite *Tuy-Thành-Các* (綏成閣) qui dessert le *Thái-Miêu*.

N° 54 et 55. — Deux petits édifices, *Chiêu-Kinh-Điện* (昭敬殿) et le *Mục-Tư-Điện* (穆思殿) érigés tous deux « Pour le respect et la pensée de l'âme ».

N° 56. — Le *Thổ-Công* (土公) petit autel où l'on vénère le « Génie du sol », le même qu'on trouve partout dans les villages pour protéger la localité.

* * *

Lorsqu'on est autorisé à visiter le Palais, on entre généralement par la grande porte sise à l'Est dite porte du *Nội-Vụ* (*Hiễn-Nhơn-Môn*).

N° 57. — Après l'avoir franchie, on voit à sa gauche un grand mur qui cache les bâtiments du *Thái-Miêu* que nous venons de décrire ; à droite N° 58 s'élève une affreuse construction à la française qui jure étrangement dans cette cité asiatique ; c'est le *Nội-Vụ* (內務) autrement dit « Trésor Intérieur », où se tiennent la comptabilité et la caisse des revenus divers du Palais. Ce grand bâtiment sert également de magasin où l'on a entassé, avec des provisions de vieille vaisselle, d'ivoire, de pièces de soie, d'écaille, d'ossements de tigre, de grands coffres de bois contenant des vêtements royaux de toutes dates soigneusement pliés.

Auteur du *Nội-Vụ* étaient rangés autrefois les divers ateliers.

N° 59. — Ateliers pour le bois et pour le fer.

N° 60. — Tout près du *Nội-Vụ*, le bâtiment *Tập-Hiễn-Viện* (集賢院) « Réunion des hommes sages », salle où se réunissaient les mandarins lettrés pour la rédaction des rapports royaux.

N° 61 — Porte de garde pour les mandarins militaires, *Thi-Vệ-Xứ* (侍衛處).

N° 62. — Salle d'étude des princes, *Chánh-Mông-Đường* (正蒙堂).

N° 63. — Porte de sortie dite *Đông-Đài* (東臺).

N° 64. — Palais *Khâm-Văn-Điện* (欽文殿) bibliothèque royale, où sont réunis aujourd'hui les ouvrages français, et où s'est faite, en dernier lieu l'instruction française des jeunes prince ; tout autour, un

parc coquet (65), au fond duquel se détache un tertre couvert de verdure, entoure d'eau (65) *Đài-Thổ-Sơn* (大土山).

*
* *

Allons maintenant à l'angle Sud-Ouest du Palais. Après avoir franchi la Grande porte (N°67), nous apercevons un groupe de temples disposés comme ceux déjà vus à l'angle Sud-Est, dédiés, ici, à ceux de la dynastie des Nguyễn qui, y compris Gia-Long, ont effectivement régné comme empereur.

N° 68. — Temple principal dit *Thê-Miêu* (世廟) où s'entretient le culte du Grand Gia-Long lui-même et de ses successeurs.

N°69. — Bâtiments de gauche et de droite de culte secondaire élevés à la mémoire des Grands Serviteurs de ces empereurs (1).

N° 70. — Le *Hiên-Làm-Các* (顯臨閣) portique à belvédère « Entrée de l'âme célèbre »; il donne accès au temple principal.

Avant de quitter ce groupe de bâtiments ne manquons pas d'admirer en passant les énormes urnes de bronze qui sont dans la cour précédent le Thê-Miêu; dans notre Bulletin de 1914 on trouvera plusieurs articles très documentés sur ces neuf urnes dynastiques.

N° 71. — Immédiatement derrière le Thê-Miêu, un autre temple appelé *Hung-Miêu* (興廟) consacré au père et à la mère de Gia-Long.

Au N°72 nous nous trouvons au *Phụng-Tiên* (奉先殿), « Vénération des ancêtres » très connu des visiteurs du Palais qui ont pu y voir réunis, sous forme de musée, les bibelots (2) ayant appartenu aux différents Rois défunts. Ces bibelots, précieux pour la plupart, étaient il y a quelques années encore, conservés dans les tombeaux respectifs des Empereurs, mais pour en éviter la disparition qui menaçait, on les a réunis au Phụng-Tiên lequel est affecté justement au culte de

(1) Voir Bulletin A. V. H. année 1914, pages 121 et suivantes : Les Associés de droite et de gauche au culte du temple dynastique Thê-Miêu, par L. Sogny et V. Ducro. (Note du R.).

(2) Les vitrines et bibelots qu'elles contenaient ont été transportés dans la grande salle du Palais Cấn-Chánh par ordre de Sa Majesté Khải-Dĩnh. Ceci pour pouvoir empêcher aux visiteurs l'accès du temple Phụng-Tiên où ont lieu de fréquentes cérémonies rituelles.

Gia-Long et de ses successeurs réunis. C'est là que les anniversaires de la mort de tous ces Rois sont en effet respectivement célébrés.

N° 72 bis — Bâtiments adjacents dits de gauche et de droite.

* * *

Par le N° 73 *Thọ-Chĩ-Môn* (壽祉門), nous pénétrons dans l'enceinte réservée aux Reines-Mères.

N° 74. — Dépendances de gauche et de droite.

N° 75. — *Tá-Trà* (左茶), petit salon d'attente où l'on sert le thé.

N° 76. — *Thông-Minh-Đường* (聰明堂), salon de conversation.

N° 77. — *Diên-Thọ-Cung* (延壽宮), appartements principaux de la Reine-mère.

N° 78. — Pagode *Phước-Thọ-Am* (福壽庵), « Bonheur et longévité ».

N° 79. — Palais de *Thọ-Ninh* (壽寧宮), Palais qui n'est que le prolongement du 77 déjà vu. (1)

N° 80. — Petit pavillon avec jardin, *Trưòng-Du-Tạ* (長愉榭), " lieu de joie éternelle ".

N° 81 - *Thọ-Chĩ-Khò* (壽祉庫), Trésor privé de la Reine-Mère.

Les Reines-Mères disposent également le tout l'angle Nord-Ouest du Palais où sont édifiés de jolis pavillons agrémentés de coquettes vérandhas et de pièces d'eau avec rocaille ; on y pénètre par la porte (N° 82) et on y voit (N° 83) le Palais *Ngũ-Đời-Đông-Đường* (五代同堂) où « Cinq générations se réunissent sous le même toit ».

N° 84. — Le Palais *Ninh-Thọ-Điện* (寧壽殿), " Palais de la longévité ".

N° 85. — Le *Vạn-Phúc-Lâu* (萬福樓), " Belvédère des 10.000 bonheurs ".

N° 86. — Le théâtre privé de ces dames.

Enfin au N° 87, petit bâtiment où, discrètement, se tiennent les discrets eunuques de garde près des grandes galeries couvertes qui font communiquer les appartements royaux, les appartements des femmes du Palais avec l'enceinte où vivent les Reines-Mères.

(1) Occupé actuellement par la seconde Grande Reine-Mère. (Note du R.)

J'en aurai terminé avec cette sèche description numérique, en ajoutant, les bâtiments que j'ai oubliés au début et qui sont placés à l'Ouest du *Ngọ-Môn*.

N° 88. — *Ngự-Tượng-Trại* (御象寨), Ecurie des éléphants royaux (1).

N° 89. — *Ngự-Mã-Trại* (御馬寨), Ecurie pour les chevaux du Roi.

N° 90. — *Loan-Nghi* (鑾儀), Casernement des porteurs de la chaise royale.

N° 91. — *Võ-Nghê-Xá* (武藝舍), Réservé aux exercices militaires.

En dehors du Palais, au Nord, après avoir franchi une grande porte monumentale, *Bac-Dai* (N° 92), nous nous trouvons devant un vaste terrain réservé au milieu duquel s'élève le bâtiment *Tứ-Thông-Đình* (四通亭), « Maison ouverte à tous vents » (N° 93) (2).

Tout à fait à l'extérieur, parmi les bâtiments qui, par leur nature, peuvent être considérés comme adjacents à ceux du Palais, nous avons :

N° 94. — *Bình-An-Đuòng* (平安堂), bâtiment où les femmes du Palais, sur le point de mourir, étaient transportées en hâte, le Roi seul et les Reines-Mères ayant le privilège de mourir dans l'enceinte impériale.

N° 95. — Bâtiment particulier réservé aux eunuques quand ils n'étaient pas de service.

N° 96. — Porte *Hâu-Bô*.

* * *

Je me propose dans une prochaine étude d'animer un peu l'intérieur de tous ces bâtiments en parlant de tous ceux qui habituellement y habitaient ou y circulaient. Il y a quelques petites choses intéressantes à raconter sur les princes et les princesses, sur les Mandarins chambellans, sur le personnel domestique et particulièrement sur les femmes et servantes du Palais.

(1) Actuellement les éléphants et les chevaux ont leurs écuries au Nord du Palais.

(2) Sur ce vaste terrain ont été édifiées depuis, les écuries pour éléphants à droite et celles pour les chevaux à gauche.

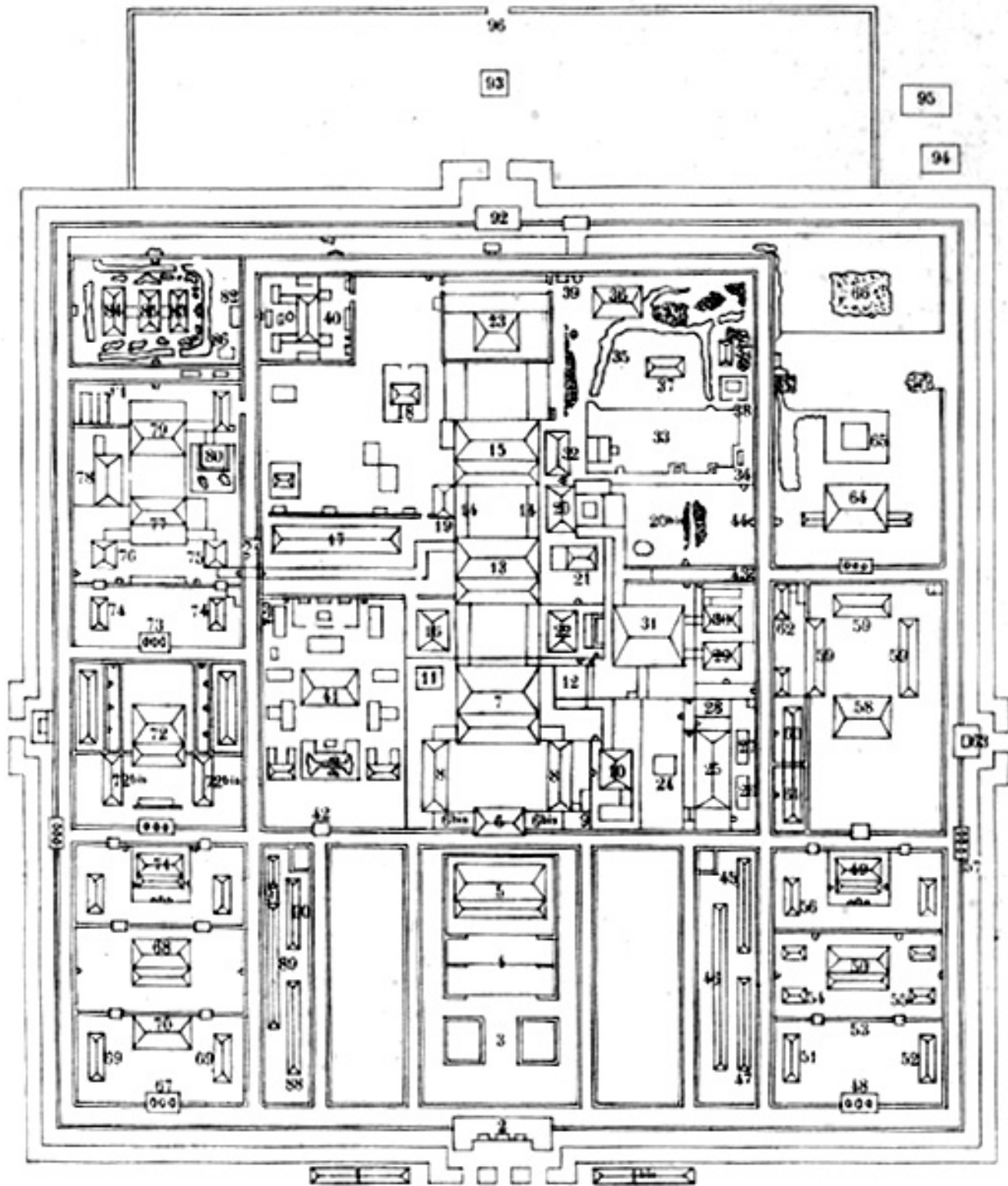
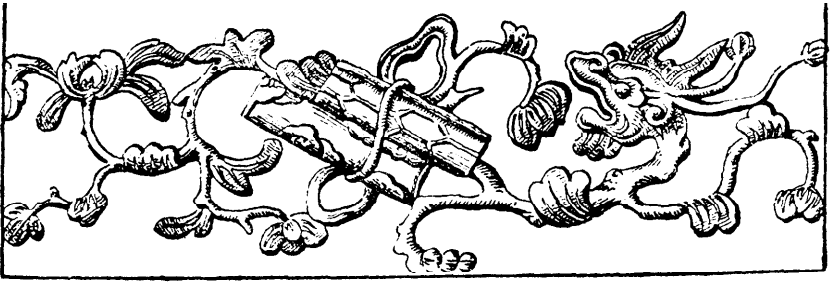


Planche CXXXVII. — Plan des Bâtimens du Palais Impérial.



NOTICE NÉOLOGIQUE

S. E. UNG-HUY

par L. SOGNY,

Chef de la Sûreté de l'Annam.

Il n'est guère de Français de Hué qui n'aient rencontré ce haut dignitaire, si sympathique, toujours de bonne humeur et qui vous accostait franchement, sa large main tendue. Bonjour ! disait-il de sa voix tonitruante. On le reconnaissait facilement à sa taille peu commune pour un Annamite. Il avait d'ailleurs de qui tenir : son père, le prince Gia-Hưng, et son grand-père paternel, l'Empereur Thiêu-Tri, n'avaient-ils pas été les hommes les plus corpulents de la capitale ?

Son Excellence Ung-Huy naquit à Hué le 29^e jour de la 12^e lune de la 18^e année de Tự-Đức (14 Février 1866), dans la maison princière Gia-Hưng, qui existe toujours quai Đống-Ba. Il avait eu comme précepteurs, des lauréats des concours triennaux appelés Nhứt-Thiện, plus spécialement affectés à l'éducation des fils de princes. Jeune encore, il connut les revers de fortune. Des sbires ne s'étaient-ils pas présentés une certaine nuit de l'année 1884 pour garotter et emmener son père, S. A. Gia-Hưng, alors prince régent, soupçonné de porter ombrage aux deux ministres despotiques Tôn-Thất Thuyêt et Nguyễn-Van-Tuong par les relations qu'il entretenait avec le résident Général, M Rheinart. Ung-Huy accompagna son père en exil à Mai-Lánh, pénitencier situé dans la région montagneuse de Quảng-Tri, et alors très redouté pour son mauvais climat. Le prince Gia-Hưng mourut dans sa prison l'année suivante. Après la chute des deux tyrans, en Juillet 1885, la Grand' Reine-Mère, Từ-Dữ (1) accorda l'amnistie posthume au prince défunt et Ung-Huy put ramener à Hué les restes mortels de son père.

(1) Femme légitime de Thiêu-Tri et mère de Tự-Đức, morte en 1902.
(Note de l'auteur).

C'était l'époque de la pacification. Sa Majesté Đông-Khánh partant en campagne dans les provinces de Quảng-Trị et Quảng-Bình s'était adjoint le jeune Ưng-Huy en qualité d'aide de camp. Au retour, l'Empereur le félicitait en ces termes :

« Ưng-Huy est instruit et sa conduite est digne d'éloges. Nous « voudrions l'orienter vers l'étude du français et le placer auprès de « notre frère Ưng-Quyển (1). Et pourvu qu'il réponde à nos vœux « et devienne un homme accompli, digne de laisser son nom à la « postérité et de faire honneur à sa famille, nous ne regarderons pas « aux frais d'études ».

Après avoir obtenu les titres de Hầu, marquis (1886), et Quận-Công, duc (1889), Sa Majesté Thành-Thái le fit nommer en 1898 Vice-Président du Conseil de la Famille Impériale (Tôn-Nhơn-Phủ). Décoré du Kim-Khánh de 2^e classe (1900), nommé en 1902 Tham-TRI (sous-secrétaire d'Etat) au Ministère des Rites, tout en conservant ses fonctions de Vice-Président du Tôn-Nhơn, il fut désigné en cette même année par Sa Majesté pour porter des présents diplomatiques au Gouverneur Général à l'occasion de l'Exposition de Hanoi. Il reçut à son retour la plaquette en or dite Kim-Bài, sur laquelle sont gravés les caractères suivants : d'un côté, Thành-Hiến Trọng-Hậu 親賢重厚 (respect à l'homme sage), de l'autre côté, Thành-Thái sắc tứ 成泰敕賜 (accordé par S. M. Thành-Thái).

En la 2^e année de Duy-Tàn (1908), il obtint le grade de Thự-Thượng-Thờ (Ministre à titre honorifique) et celui de Thượng-Thờ (Ministre) huit ans plus tard.

Il accompagna S. M. Khải-Định lors du voyage au Tonkin en mars 1918 et après avoir été récompensé d'un Kim-Khánh de 1^e classe, il recevait en 1919 la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Sa nomination à la dignité de Président du Conseil de la Famille Impériale (1920) fut accompagnée de l'Ordonnance suivante de l'Empereur Khải-Định :

« S. E. Ưng-Huy, bien que de caractère un peu indifférent, à « cependant de l'instruction et de réelles capacités. Ses talents « ne trouvant pas à être employés, il semble se désintéresser de « ses fonctions. Nous espérons toutefois qu'avec Nous, qui savons « l'apprécier, il se montrera plus actif et plus circonspect. Aussi lui « conférons-nous le grade de Hiệp-Tá-Đại-Học-Sĩ 協佐大學士 « (Grand Conseiller de l'Empire) et le nommons-nous aux fonctions

(1) Grand père paternel du prince Vinh-Can, actuellement en France avec S. M. Bảo-Đại. (Note de l'auteur).



Planche CXXXVIII. — S. E. Úng -Huy, en 1922, un peu avant son départ en retraite.

« de Président du Conseil de la famille Impériale. Au point de vue
« préséance il aura le même rang que les hauts dignitaires du Co-mât
« Nous lui décernons en outre la plaquette d'or dite Kim-Bài, gravée
« d'un côté, en caractères : Kiêm nhiệp Tôn-Nhàn-Phủ-Vụ-Đại-Thần
« 攝尊人府務大臣 (Haut dignitaire chargé de la présidence
« du Conseil de la famille Impériale) et de l'autre côté; Khái-Định
« sac tứ 啟定敕賜 (décerné par l'Empereur Khái-Định), afin que
« dans les assemblées solennelles et les relations diplomatiques, sa
« dignité rehausse le prestige et l'éclat de la Famille Impériale ».

Se sentant fatigué, S. E. U'ng-Huy sollicitait sa retraite en 1922. Sa
Majesté lui donna satisfaction par l'ordonnance royale ainsi conçue :
« Le Hiệp-Tá-Đại-Học-Sĩ, Président du Tôn-Nhơn étant âgé, nous
« l'admettons, sur sa demande, à la retraite, avec tous ses titres et
« honneurs. Nous lui accordons en outre la cravate de commandeur
« de notre Ordre Impérial du Dragon de l'Annam pour le récompenser
« de ses longs et loyaux services ».

Mais hélas ! malgré les apparences d'une robuste santé, ce haut
dignitaire ne devait pas goûter bien longtemps les douceurs de la re-
traite. Terrassé par une crise d'urémie, il s'éteignait le 9 Juin 1927,
à l'âge de 61 ans, entouré de tous les siens, dans la demeure prin-
cière qui l'avait vu naître.

Sa Majesté Bảo-Đại, en câblant de France ses condoléances,
l'élevait au titre posthume de Thái-Tử-Thiê u-Bảo 太子少保
Précepteur du prince héritier.

Le Ministère des Rites, conformément aux usages, désignait un
mandarin de rang supérieur pour célébrer devant le cercueil du
défunt la cérémonie Tứ-Tê (1) 賜祭 et prononcer au nom de
Sa Majesté, l'oraison funèbre en caractères chinois dont voici
la traduction:

« Hélas ! Tel le soleil tantôt à son zénith, tantôt à son déclin, telle
« la lune tantôt en son plein quartier, tantôt en sa décroissance,
« les Destinées de l'homme sont changeantes et les mystères de la
« création, insondables. Vous, notre proche parent dont le caractère
« fut toujours affable et l'esprit subtil, qui avez rendu au pays d'émi-

(1) D'après les règlements, en cas de décès d'un prince ou d'un haut
dignitaire de la Cour, l'Empereur délègue un mandarin de rang supérieur
qui se rend à la demeure du défunt pour célébrer la cérémonie dite Tứ-Tê
賜祭. Elle consiste en offrande d'alcool versé en trois reprises, en
offrande de viande de bœuf, de porc et d'objets votifs. Le Délégué prononce
en outre au nom de l'Empereur une oraison funèbre rédigée par le Secré-
tariat Particulier et approuvée par Sa Majesté. (Note de l'auteur) .

« nents services et étiez à la hauteur de toutes les fonctions qu'on
« vous avait confiées ; vous étiez particulièrement estimé par Sa
« Majesté notre feu père. Chargé par Lui de la présidence du
« Conseil du T^{ôn}-N^hon, vous fûtes toujours digne et consciencieux
et avez laissé un bon renom dans la Famille Impériale. A peine
étiez-vous retiré de la vie publique pour jouir des douceurs de la
retraite, à peine veniez-vous de franchir la soixantième année,
« qu'une mort bien inattendue devait vous enlever brutalement à
« notre affection.

« Hélas ! Hélas ! l'homme capable n'est plus ! La création a changé,
« les planètes ont évolué. L'aigle jaune ayant pris son essor, ne peut
« plus s'arrêter, le fringant coursier blanc ayant pris son élan, ne
« revient plus sur ses pas ! Plus nous regardons ce lit et ces rideaux
« funèbres, plus nous pensons à vous, plus nous contemplons ces
« acanthes et ces chrysanthèmes, plus notre cœur se reporte vers vous.
« Que celui dont l'âme flotte à présent dans les espaces éthérés, vienne
« assister à ce sacrifice que nous lui offrons ».

Ainsi que l'on peut s'en rendre compte, la vie administrative de S. E. **Ưng-Huy** ne fut marquée par aucun fait sensationnel. Sans doute, en d'autres temps, pour répéter les paroles de S. M. **Khái-Đĩnh**, eût-il été capable de s'imposer et de se faire un nom dans l'histoire de son pays. C'est donc plutôt le souvenir de l'homme bon, honnête et loyal que les A. V. H. tenaient à mentionner dans leur bulletin.

Je ne veux pourtant pas terminer cette notice sans citer un trait de S. E. **Ưng-Huy** qui montre qu'à l'occasion, ce haut mandarin aurait pu faire preuve de « cran ». Le 6 Mai 1916, alors que l'on ramenait le jeune roi fugitif, **Ưng-Huy** se trouvait, ainsi que de nombreux Annamites, sur le chemin où devait passer le convoi. A l'arrivée de **Duy-Tân**, tous les Annamites prirent une attitude craintive ou respectueuse. Seul **Ưng-Huy** conserva la tête droite, le parapluie ouvert. Et l'on sait ici ce qu'indique une pareille attitude ! **Ưng-Huy** voulait tout simplement marquer son mépris pour un Souverain qui venait, par son inconséquence, de jeter le trouble dans le pays.

SOMMAIRE

Communications faites par les Membres de la Société.

	Pages
Les Hommes à queue, par D'GAIDE	101
Souvenirs de Huê, par Général JULLIEN	125
Le Hà Thù Ô, par D'SALLET	143
Le Palais de Huê, par M. LABORDE	153
Notice nécrologique, par M. SOGNY	163

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 350 Européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à M. le *Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12\$ d'Indochine par an ; elle donne droit au service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le Bulletin des Amis du Vieux Hué, tiré à 600 exemplaires, forme (fin 1924) 12 volumes in-8°, d'environ 4.900 pages en tout, illustrés de 860 planches hors texte, et de 580 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les trois mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées désormais, les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie, ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

